



Le Perche en route vers un grand projet de territoire

Plaidoyer pour une Conférence Territoriale de Développement Local





SOMMAIRE

AVIS	4
adopté à l'unanimité par le Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire au cours de la séance du 15 juin 2015 Présenté par Gérard LIGER	
RAPPORT	10
Présenté par Bernard GAGNEPAIN	
INTRODUCTION	12
I - ETAT DES LIEUX	14
1 - LOCALISATION DU PERCHE.....	16
2 - LE TERRITOIRE CONCERNÉ.....	17
3 - LES PAYS ET INTERCOMMUNALITÉS DU TERRITOIRE	18
4 - LE PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE.....	21
5 - TERRITOIRE ET POPULATION	23
6 - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE ACTIVITÉ-EMPLOI	25
7 - LE PERCHE TOURISTIQUE	28
8 - PRINCIPAUX CONSTATS	29
II - PRECONISATIONS	39
PRECONISATION 1 : Capitaliser le travail effectué sur le contrat de destination pour aller vers une stratégie touristique sur l'ensemble du Perche	41
PRECONISATION 2 : Fédérer les chambres consulaires sur les projets de transition énergétique et énergies renouvelables en créant un comité Inter-consulaire du Perche.	47
PRECONISATION 3 : Harmoniser les SCOT des 4 Pays du Perche.	52
PRECONISATION 4 : Un exemple d'expérimentation interrégionale : Faire du Perche un territoire d'expérimentation du développement du Très Haut Débit en milieu rural en mettant en œuvre un projet novateur sur le virage numérique du Perche.	55
PRECONISATION 5 : Renforcer rôle du PNR et préparer 2022 en élargissant ses missions et son périmètre notamment sur le Perche historique.	59
PRECONISATION 6 : Harmoniser toutes les contractualisations sur l'ensemble du Perche	62
PRECONISATION 7 : Créer une Conférence Territoriale du Perche pour resserrer les solidarités territoriales sur le territoire du Perche et développer sa cohésion.	64
CONCLUSION	66
EPILOGUE	67
ANNEXES	72
REMERCIEMENTS	86

AVIS

**adopté à l'unanimité par le Conseil économique, social et environnemental
de la région Centre Val de Loire au cours de la séance du 15 juin 2015**

SUR

**« LE PERCHE EN ROUTE VERS UN GRAND
PROJET DE TERRITOIRE »**

présenté par

Monsieur Gérard LIGER

(question dont le Conseil économique, social et environnemental régional s'est saisi en application de l'article L4241-1 du Code général des collectivités territoriales, relative à la composition et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux)

Séance plénière du 15 juin 2015

LE PERCHE EN ROUTE VERS UN GRAND PROJET DE TERRITOIRE

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions,

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Gérard LIGER, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Le Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire a été sollicité par le président du Conseil régional pour conduire une étude approfondie du territoire du Perche afin de valoriser son identité et de donner à ses potentialités toute leur place dans la diversité de ses territoires.

Pour mener cette étude, un groupe de travail présidé par Bernard GAGNEPAIN, commun aux 3 CESER du Centre-Val de Loire, de Basse-Normandie et des Pays de la Loire a été mis en place.

Il a engagé une série de rencontres avec les acteurs économiques, institutionnels et politiques locaux du territoire percheron.

Une communication « Un Perche unique, réalité ou utopie ? » a été présentée le 16 décembre 2013 en assemblée plénière du CESER Centre-Val de Loire, en bureau du CESER Pays de Loire le 4 février 2014, et en commission « aménagement du territoire-environnement » du CESER Basse-Normandie le 26 septembre 2014. Elle a dressé un premier état des lieux qui est aujourd'hui suivi de préconisations qui font l'objet du présent rapport.

La première partie rappelle et synthétise les principaux éléments du diagnostic établi dans la première communication

Le rapport informe dans un premier temps de ce qu'est le territoire du Perche. Rappelons que le Perche se positionne sur :

- 3 Régions : Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Basse Normandie,
- 4 départements : Orne, Sarthe, Loir-et-Cher et Eure-et-Loir,
- 4 pays : Perche Ornais, Perche Sarthois, Perche d'Eure-et-Loir, et Vendômois,
- 1 Parc Naturel Régional : PNR Perche couvrant 126 communes.

L'étude du groupe Inter-CESER a porté sur 18 communautés de communes des 4 pays pour essayer de coller au mieux au Perche dans son entité.

Le rapport caractérise dans un second temps, avec 6 grands constats du groupe de travail, l'image du Perche. Il permet ainsi une meilleure compréhension de ce territoire.

Le Perche connaît un grand enchevêtrement administratif engendrant une gouvernance complexe : des territoires qui se chevauchent, certains s'appelant Perche comme le Perche Sarthois surtout pour la notoriété du nom, un grand Perche fédérant deux des Pays... Tout cela engendre des relations difficiles entre les acteurs du territoire et nécessite de clarifier « qui fait quoi ».

Malgré un positionnement du territoire sur 3 régions, les axes de développement du Perche sont nombreux.

La seconde partie du rapport présente des préconisations réalistes, pertinentes et pragmatiques

Situé au carrefour de trois régions, le Perche se doit de tirer parti de sa position. Par conséquent, le groupe Inter-CESER propose 7 actions pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire (élus, institutionnels, usagers, professionnels...), mutualiser les moyens, et donner une dimension interrégionale. Il s'agit de faire du Perche un territoire d'excellence.

1- Aller vers une stratégie touristique sur l'ensemble du Perche tout en capitalisant le travail entrepris lors du contrat de destination.

Les CESER plaident pour que soit poursuivie la dynamique suscitée par le contrat de destination (sa méthode, ses thèmes et ses projets) afin de mettre en œuvre la stratégie touristique du Perche.

Les CESER considèrent que la réflexion sur la stratégie touristique de ce territoire ne doit pas se limiter au seul périmètre du PNR et préconisent que ce travail soit étendu au-delà des limites du PNR et sur l'ensemble du Perche en intégrant la partie sarthoise et nord vendômoise.

2- Fédérer les chambres consulaires sur les projets de transition énergétique et énergies renouvelables en créant un comité inter-consulaire du Perche composé des 12 chambres du territoire, de commerce et d'industrie, de métiers, d'agriculture, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, de l'Orne et de la Sarthe.

3- Harmoniser les SCOT des 4 Pays du Perche avec l'ambition d'une cohérence globale. Il s'agit là de privilégier le bien-être des femmes et des hommes et structurer les services à la population.

Les CESER proposent la création d'un Conseil intersyndical des SCOT du Perche pour formaliser la concertation avant la conclusion de chaque étape d'élaboration d'un SCOT.

4- Faire du Perche un territoire d'expérimentation du développement du numérique en milieu rural en mettant en œuvre un projet novateur sur le virage numérique du Perche.

Les CESER militent pour un Plan numérique du Perche pour prévoir de couvrir les zones blanches et coordonner le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire du Perche au travers des infrastructures.

Les CESER pensent que développer les usages en s'appuyant sur des initiatives locales innovantes, comme la Wild code school à La Loupe, serait riche d'enseignement pour d'autres parties des territoires ruraux des régions concernées.

5- Renforcer le rôle du PNR et préparer la révision de la charte en 2022 en élargissant ses missions et son périmètre sur le Perche historique.

Les CESER proposent que le PNR renforce ses missions en se dotant d'une commission « développement économique et social » qui pourrait être issue de la transformation du Comité de bassin d'emploi de Nogent-le-Rotrou.

Dans la même logique d'anticipation de la prochaine charte du PNR et de création d'une dynamique sur le Perche historique, les CESER préconisent d'étendre le périmètre du Parc sur le Loir-et-Cher et la Sarthe et d'imposer un territoire continu.

6- Réfléchir en amont une stratégie partagée et harmoniser toutes les contractualisations sur l'ensemble du Perche.

Les CESER recommandent une convergence des outils financiers déployés sur le territoire percheron pour optimiser l'utilisation des fonds ; volets territoriaux des prochains CPER coordonnés, contrat plan interrégional Perche, Programme Leader commun Perche.

7- Ces six préconisations amènent très logiquement à créer une Conférence territoriale du Perche pour amener les acteurs à de nouvelles relations durables de travail en commun.

Il ne s'agit pas de créer une structure administrative nouvelle mais bien d'imaginer une instance de concertation et d'échange.

Les CESER préconisent qu'un comité de pilotage soit institué pour mettre en place cette Conférence territoriale Perche et que le PNR en soit le maître d'œuvre.

Cette conférence devrait logiquement être portée et pilotée par les Exécutifs régionaux. Elle pourrait avoir lieu au Manoir de Courboyer, être le moment du lancement du comité inter-consulaire et valoriser des initiatives en matière de numérique.

Cette conférence territoriale du Perche devrait se tenir annuellement et pourrait préparer, à terme, la révision de la refonte de la charte du PNR.

Le travail de groupe inter-CESER fait son chemin

Les soutiens grandissent :

Le groupe Inter-CESER a reçu l'appui de l'ensemble des acteurs locaux (présidents des pays, consulaires, 4 sous-préfets, etc.) dans la formalisation de ces propositions d'actions. Il a également, et c'est très encourageant pour la concrétisation des préconisations, obtenu le soutien des élus du territoire. Les Exécutifs des 3 régions ont déjà affirmé par courrier leur volonté de participer et de soutenir l'organisation de la Conférence territoriale du Perche.

La notion d'inter-régionalité :

Le CESER Centre-Val de Loire a pu constater que dans la convention de partenariat Région Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, soumise à l'avis du CESER et présentée à la séance plénière du 18 juin, les deux Régions s'étaient engagées sur le Perche sarthois. Des représentants élus, pilotes sur ces territoires de la démarche « Ambition 2020 » portée par la Région Centre-Val de Loire, seront associés à la démarche « Agir pour », initiée par les Pays de la Loire, afin de travailler les complémentarités d'actions. L'enjeu est bien de renforcer une approche commune au bénéfice de ces territoires.

Mais il reste des points de vigilance :

Le CESER rappelle qu'un Parc doit être un outil au service d'un projet de territoire. Il incite par conséquent les Conseils régionaux à être beaucoup plus exigeants notamment sur les financements accordés au regard des programmes d'actions menés par le PNR et sur le fait qu'il joue bien son rôle de fédérateur et de coordonnateur.

Déjà dans une communication de 2005 sur les parcs naturels régionaux, le CESER écrivait « *Construire un projet autour d'une identité ne doit cependant pas aboutir à se replier sur elle. Un parc doit intégrer son projet dans une vision dépassant ses propres limites, en prévoyant des passerelles, des portes avec les territoires qui l'entourent, en particulier avec les Pays... Porteurs d'expérimentation en termes de gestion territoriale fondée sur l'environnement, les parcs pourraient devenir des facteurs d'une dynamique régionale —et même inter-régionale— de développement durable. D'abord en leur qualité d'ambassadeurs de la Région dont ils contribuent à forger la représentation. Mais surtout parce qu'ils forment autant d'outils exemplaires et dynamiques sur lesquels la politique régionale aurait tout intérêt à s'appuyer, avec l'objectif de faire des parcs les moteurs de sa politique de développement durable. Concevoir les PNR comme des territoires où se construit progressivement un nouveau mode de ruralité non pas antagoniste mais complémentaire des espaces urbanisés permettrait de dépasser le constat des déséquilibres entre axes forts et zones laissées pour compte.*

Conclusion

Le Perche est un bassin d'expérimentation pour dépasser les frontières habituelles et éviter les clivages administratifs.

Ces sept préconisations sont de bon sens et peuvent être suivies simultanément ou les unes après les autres, sans ordre précis selon la volonté des décideurs locaux qui ont affirmé leur soutien.

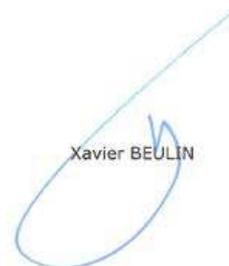
La conférence territoriale est une excellente initiative, pour lancer et faire aboutir les projets, au profit des habitants, quel que soit leur lieu de résidence sur le Perche. Pourquoi ne pas envisager ultérieurement une instance de pilotage et de programmation unique se substituant à l'ensemble des échelons actuels ?

Le travail sur 3 régions, la rencontre des acteurs locaux, et les échanges avec les autres CESER ont été très enrichissants. Il a permis des rencontres qui n'avaient pas eu lieu auparavant, probablement interrogé et bousculé quelques visions mais aussi montré les limites de l'exercice. C'est ensuite aux élus de s'approprier en totalité ou en partie ces préconisations pour préparer les 10 prochaines années et favoriser la convergence des politiques.

Le carnet de voyage de Bernard GAGNEPAIN proposé en épilogue est l'illustration parfaite de ce que serait le Perche en 2025 si les préconisations du groupe inter-CESER devenaient concrètes.

D'autres territoires limitrophes de la région pourraient s'inspirer de ces préconisations.

Avis adopté à l'unanimité.



Xavier BEULLIN

« LE PERCHE EN ROUTE VERS UN GRAND PROJET DE TERRITOIRE »

RAPPORT

présenté au nom

**DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

par

Monsieur Bernard GAGNEPAIN

INTRODUCTION

La lettre de saisine du président du Conseil régional du Centre-Val de Loire du 23 novembre 2012 (annexe 1) plaçait la réflexion demandée au CESER dans une dimension interrégionale avec la Basse-Normandie et interdépartementale : Orne, Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et- Cher. Dès les premières investigations, il est apparu que le Perche s'étendait également sur le département de la Sarthe, en Pays-de-la-Loire avec le Pays du Perche Sarthois. En l'accord du Conseil régional, c'est donc un territoire réparti sur 3 régions qui a été mis à l'étude.

Logiquement, le CESER Centre-Val de Loire s'est rapproché de ses homologues pour informer de la saisine et proposer que des membres des CESER de Basse-Normandie et Pays de la Loire rejoignent le groupe Tourisme du CESER Centre-Val de Loire pour constituer un groupe ad'hoc, original pour chacun car solliciter une « expertise » sur un territoire est une première. La composition du groupe figure en annexe 2.

Expertise territoriale signifie aussi rencontre avec les acteurs locaux, questionnements, regard sur les relations entre partenaires, analyse critique de documents d'orientation et d'action... c'est-à-dire une forme d'évaluation d'un territoire et des politiques qui y sont conduites.

Là encore, une dimension atypique pour nos assemblées consultatives. Pour cette raison, le choix a été fait de procéder en 2 étapes pour restituer notre travail :

- en décembre 2013, une communication, véritable état des lieux du ressenti à l'issue des rencontres de terrain, a été présentée dans chaque CESER
- en juin 2015, un rapport sur les perspectives du Perche.

La réflexion permettra-t-elle de proposer UN Perche, et si oui lequel ?



I - ETAT DES LIEUX

Cette première partie reprend les principaux éléments du diagnostic et les caractéristiques de l'image ressentie du Perche, qui ont été présentés dans le rapport inter-ceser en Séance Plénière de décembre 2013. Ils permettent d'avoir une compréhension de ce territoire.

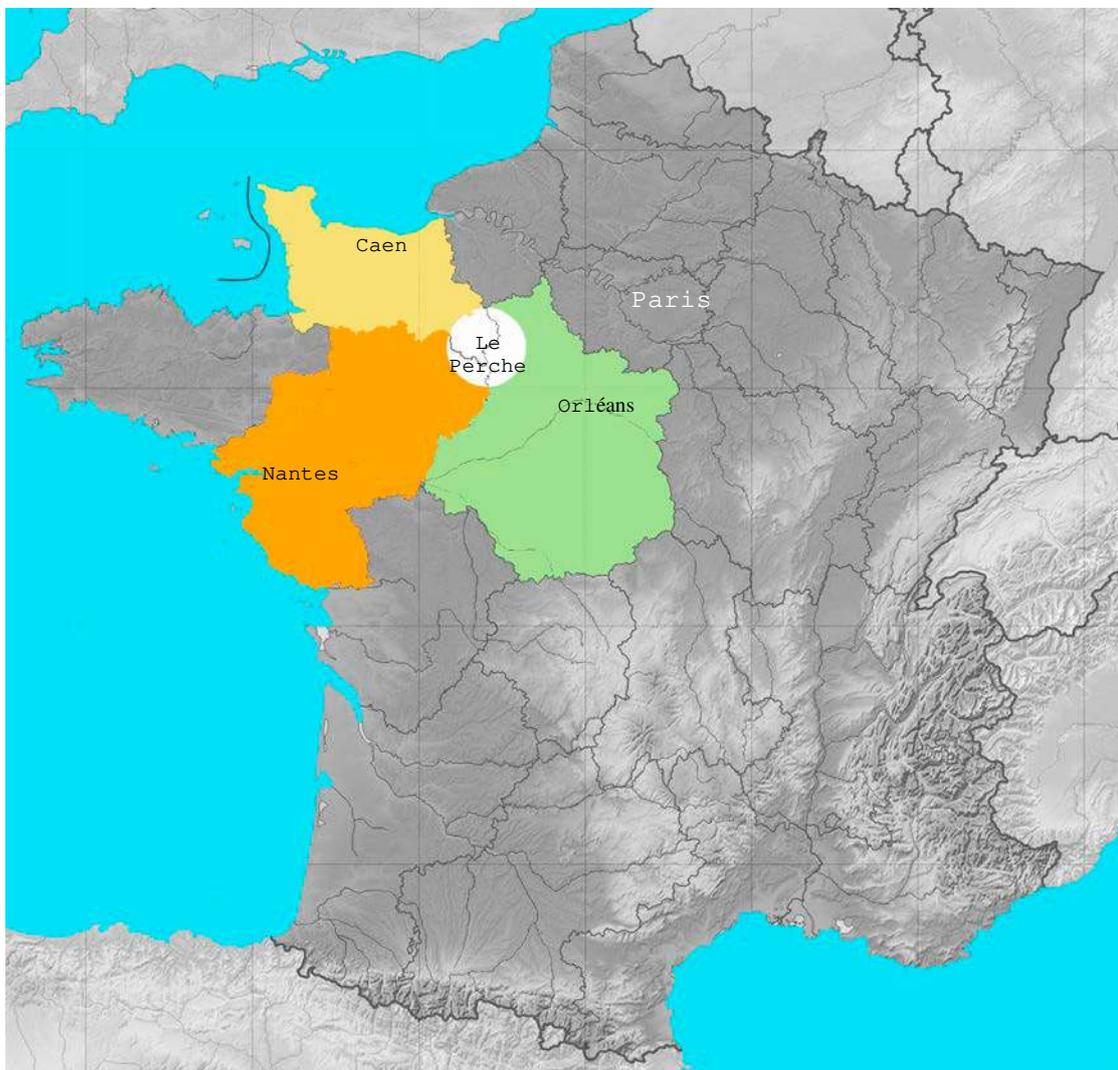
Pour un panorama global et plus détaillé il est souhaitable de se référer au rapport publié en 2013

1 - LOCALISATION DU PERCHE

Le Perche ?

Mais où diable se cache donc ce bout de territoire ? Tout le monde en a peu ou prou entendu parler, mais rares sont ceux qui savent le situer réellement. Le Perche court depuis l'Eure-et-Loir jusqu'en Sarthe en passant par l'Orne. Le Perche, ce sont des collines verdoyantes à hauteur d'homme ; ce sont des petites rivières qui serpentent au fond de vallons joliment herbeux et où paissent encore quelques trop rares troupeaux de bovins ; ce sont des bois autrefois giboyeux qui se transforment en forêt depuis que les paysans abandonnent les fermes et les champs ; ce sont des longères, enfin, nichées en pleine campagne ou aux abords de petits bourgs sans prétention, arborant des façades couleur d'ocre claire et des toits de petites tuiles serrées, bâtiments rachetés depuis quelques années par des bobos en mal d'air pur et de tranquillité.

Agnès Boucher, écrivaine (5 août 2014)



Basse-Normandie Centre-Val de Loire Pays de la Loire

2 - LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Sur 3 Régions,

4 départements,

4 pays rassemblant

- 21 communautés de communes
- 262 communes

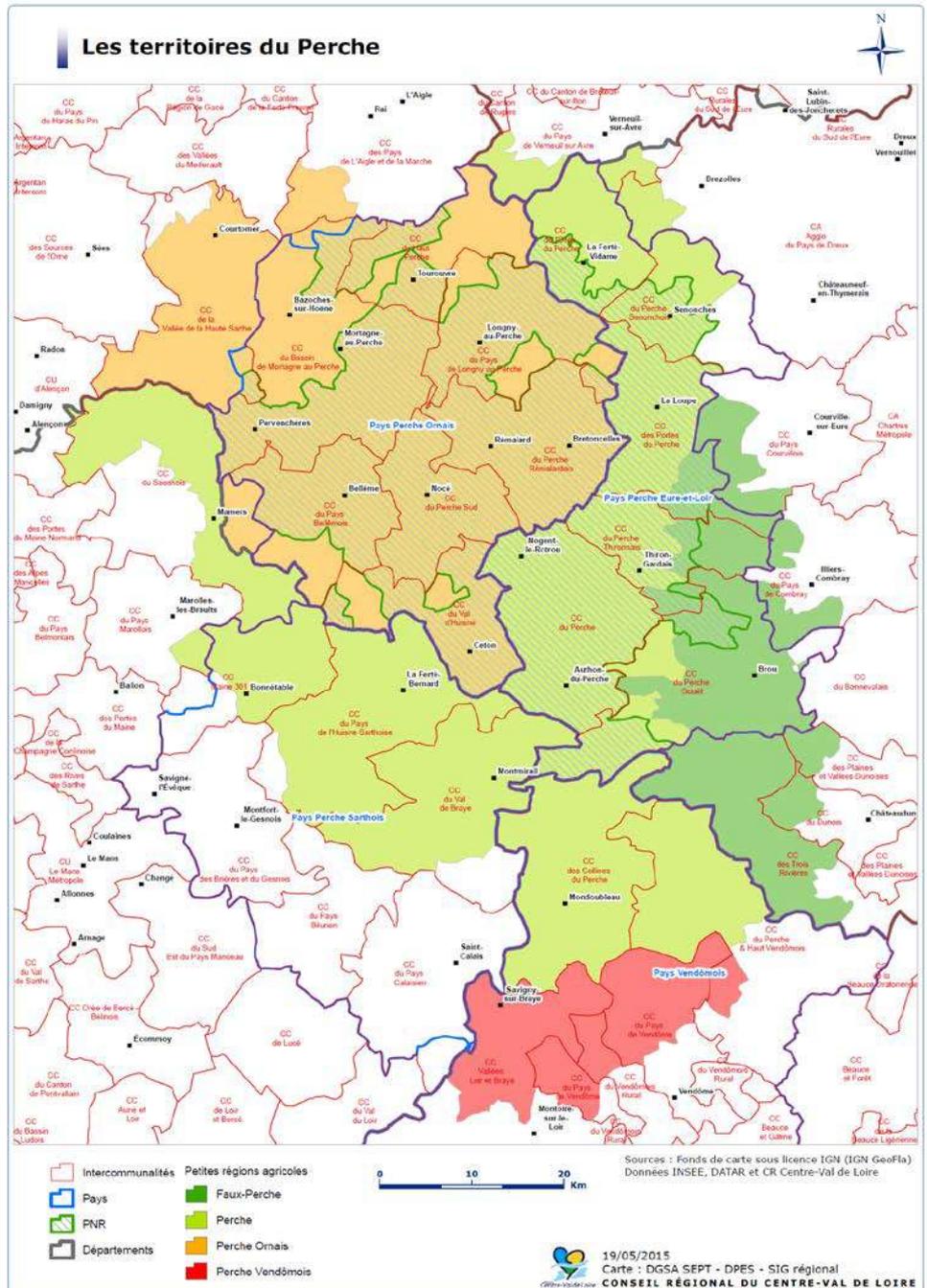
1 PNR

Le groupe de travail a focalisé son analyse statistique sur 18 communautés de communes des 4 pays :

- Perche ornais en totalité
- Perche d'Eure-et-Loir en totalité
- Perche sarthois, les 3 CC du nord
- Pays vendômois, les 2 CC du nord

Soit un territoire de 4 038 km²

153 430 habitants (chiffre 2011)



3 - LES PAYS ET INTERCOMMUNALITÉS DU TERRITOIRE

3 - 1 Le pays du Perche d'Eure-et-Loir

Créé en 1978, il compte 71 communes représentant 52 238 habitants en 2011.

Il regroupe 6 communautés de communes :

- CC de l'Orée du Perche,
- CC du Perche,
- CC du Perche-Gouët,
- CC du Perche Senonchois,
- CC du Perche-Thironnais,
- CC des Portes du Perche.

Le Pays organise son action selon les orientations suivantes :

- Energie : favoriser les économies d'énergie, soutien à la filière bois.
- Economie : lancement d'un comité de dynamisation, permettre un état des lieux de l'offre économique du Perche, favoriser les projets d'installation, Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC).
- Tourisme : développer l'activité vélo, travailler autour des circuits courts, développer les cafés de Pays.
- Santé : animation territoriale de santé pour améliorer les services et leur visibilité, favoriser le recrutement de professionnels de santé, et améliorer la santé des percherons.
- Jeunesse (en coopération avec le Pays du Perche Ornaïs) : Forum de la petite enfance, Perch'Sezam (pass numérique à destination des jeunes pour des activités sportives et culturelles).

A noter : le Pays a lancé en 2012 une réflexion « Ensemble pour le Perche » afin :

- d'analyser l'offre d'ingénierie existante et les besoins locaux,
- de déterminer les scénarii de mise en œuvre de l'ingénierie du Perche,
- de clarifier le « qui fait quoi » pour le développement local.

3 – 2 Le pays du Perche ornaïs

Créé en 1967, il compte 111 communes, représentant 48 499 habitants en 2011.

Il regroupe 7 communautés de communes :

- CC du Haut-Perche,
- CC du Pays Bellêmeois,
- CC du Val d'Huisne,
- CC Perche Sud,
- CC du Pays Longny au Perche,
- CC du Perche Rémalardais,
- CC du Bassin de Mortagne au Perche (qui a fusionné avec la CC du Pays de Pervençères en 2013).

Le Pays développe un ensemble d'actions en fonction des orientations suivantes :

- Agriculture : sensibiliser à la transmission des exploitations agricoles.
- Energie : favoriser les économies d'énergie.
- Economie : mener une politique d'accueil des porteurs de projets, apporter son soutien aux entreprises, mener une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce.
- Santé : accueillir les professionnels de santé.
- Jeunesse (en coopération avec le Pays du Perche eurélien) : forum de la petite enfance, Perch'Sezam (pass numérique à destination des jeunes pour des activités sportives et culturelles).
- Tourisme : développer les cafés de Pays, mettre en avant l'offre de tourisme équestre.
- Autres : améliorer l'habitat, favoriser la mobilité, développer les micro- crédits.

3 – 3 Le pays du Perche sarthois

Créé en 1995, il compte 88 communes représentant 83 865 habitants au total en 2011.

Il regroupe 6 communautés de communes :

- CC du Pays Bilurien,
- CC du Pays des Brières et du Gesnois,
- CC du Pays Calaisien,
- CC Maine 301,
- CC du Pays de l'Huisne Sarthoise,
- CC du Pays du Val de Braye.

Sur la seule partie de ce pays que le groupe de travail a considéré comme faisant partie du Perche (CC Maine 301, CC du Pays de l'Huisne Sarthoise, CC du Pays du Val de Braye) la population est de 43 720 habitants sur 51 communes

Le Pays organise son action selon les orientations suivantes :

- Développement économique : aménagement du territoire, développement de la desserte routière et des transports en commun, aménager zones d'activités.
- Agriculture : favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations, aider l'emploi et les formations.
- Attractivité : mener une politique d'accueil, améliorer/maintenir l'accès à la santé.
- Jeunesse : développement des formations, aide à l'insertion, maintien et développement des loisirs/sports.
- Développement durable : environnement propre, biodiversité, gestion de l'eau.
- Tourisme et culture : sauvegarder le patrimoine bâti, contribuer aux actions du Pays d'Art et d'Histoire et aux actions culturelles

3 – 4 Le Nord-vendômois

Le groupe de travail a considéré que seules 2 communautés de communes du Pays Vendômois appartenaient à l'entité Perche pour une population 2011 de 8973 habitants:

- la Communauté de Communes des Collines du Perche, créée en 1993, regroupe 16 communes, représentant 6 328 habitants en 2011.
- La communauté de communes du Perche Vendômois rassemblant 10 communes et 2645 habitants en 2011.

Depuis janvier 2014, la nouvelle communauté de communes du Perche Haut-Vendômois rassemble cette dernière et celle du Haut Vendômois composée de 13 communes.

Au total la population sur le territoire du Perche définie par les 18 communautés de communes est de 153 430 habitants en 2011.

En page 13 figure un tableau récapitulatif sur la population du Perche



4 - LE PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE



Le PNR fut créé le 16 janvier 1998, sur la base d'une identité commune : l'identité percheronne, avec la sauvegarde des ressources naturelles et architecturales locales. Depuis le 6 janvier 2010, il applique sa seconde charte valable jusqu'en 2022 : 126 communes sont adhérentes à cette dernière, soit près de 77 000 habitants regroupés sur 194 000 hectares. En outre, 8 communes ont refusé d'intégrer cette nouvelle charte : Le Mage, Les Menus, l'Hôme-Chamondot, Malétable, Bubertré, St-Langis-les-Mortagne, St-Germain-de-la-Coudre et La Rouge. Depuis 2000, le manoir de Courboyer à Nocé dans l'Orne est le siège de la Maison du Parc.

Le PNR est présidé par Jean-Pierre Gérondeau dont le mandat a été reconduit en avril 2015.

Un agrandissement progressif du PNR :

Date de la charte	Nombre de communes	Superficie	Nombre d'habitants
1ère charte : 16 janvier 1998	118 communes	181 000 ha	74 000 habitants
2ème charte : 6 janvier 2010	126 communes	194 000 ha	79 500 habitants

La Charte du Parc prévoit 3 axes de développement.

Axe 1 : Faire des patrimoines du Perche des atouts pour aujourd'hui et les générations futures

- Agir pour la biodiversité et la préservation des ressources naturelles,
- Préserver le paysage et le cadre de vie,
- Agir pour le patrimoine culturel et le patrimoine bâti.

Axe 2 : Faire de l'investissement environnemental le moteur du projet de développement durable pour le Perche

- Conduire une gestion durable de l'espace et agir pour la qualité de la construction dans le Perche,
- Promouvoir l'agriculture et la forêt, ressources d'avenir pour le Perche, piliers du développement durable du territoire,
- Promouvoir un tourisme de Parc, vecteur de développement durable.

Axe 3 : Agir dans la cohérence pour préparer l'avenir avec les habitants et les acteurs du Perche

- Sensibiliser, éduquer et communiquer pour une culture de territoire,
- Encourager l'action culturelle, élément pour la dynamique et la cohésion territoriale,
- Faire du Parc un outil pour la cohérence et la coordination des actions pour le développement durable du territoire,
- Pour une organisation du Parc et du territoire porteuse d'avenir,
- Favoriser la participation des habitants et les partenariats, conditions pour la réussite du projet du territoire,
- Faire vivre le Plan du Parc.

En annexe 3 se trouve le détail de la charte du PNR avec ses orientations, priorités et objectifs opérationnels.

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Perche



5 - TERRITOIRE ET POPULATION

LE PERCHE STATISTIQUE

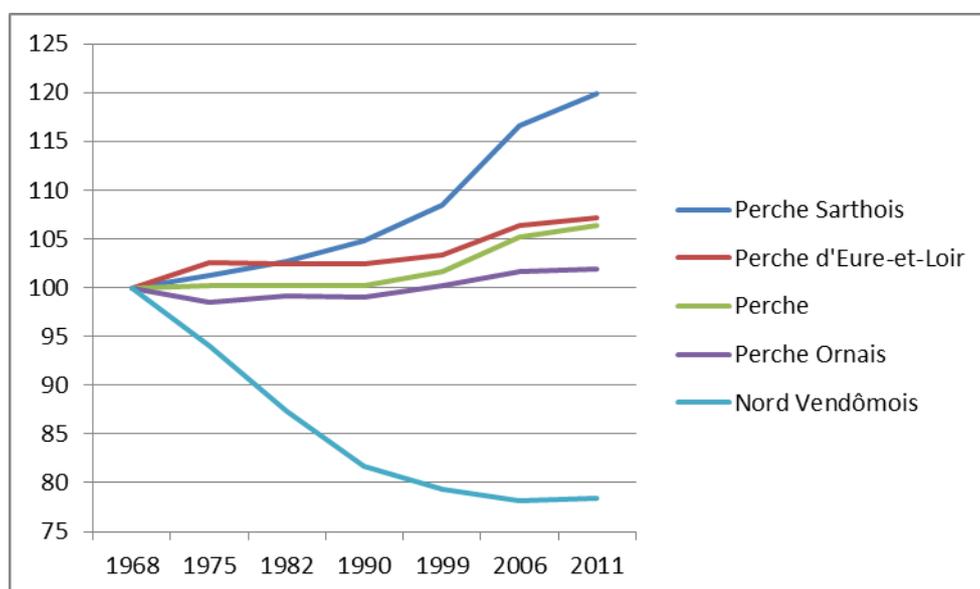
Comme indiqué en introduction, cette étude considère que le Perche englobe le Pays du Perche Ornais, le Pays du Perche d'Eure-et-Loir, une partie du Pays du Perche Sarthois et 2 EPCI appartenant au Pays Vendômois : La communauté de communes des collines du Perche et la communauté de communes du Perche Vendômois qui constituent le Sud du Perche. Le Perche s'étend donc de la Ferté-Vidame au Nord jusqu'à Mondoubleau au Sud et de Bonnétable à l'Ouest jusqu'à Brou à l'Est.

La population totale

C'est sur cet ensemble que sont présentées les quelques statistiques suivantes dans l'objectif de donner un aperçu des dynamiques et de la situation du Perche.

L'étude globale de la variation de la population du Perche laisse apparaître que celle-ci est sur une évolution depuis 1968 de près de 9 225 habitants, soit une augmentation de 6,4 %, avec une phase de net accroissement après 1999. Pourtant, cette augmentation n'est pas la même sur tout le territoire. La carte de l'évolution annuelle de la population montre qu'en réalité ce sont principalement le Perche sarthois et le Perche eurélien qui tirent les chiffres de la population vers le haut, alors qu'au contraire, le Nord Vendômois est en chute et que le Perche Ornais reste stable.

Evolution de la population du Perche et de ses territoires depuis 1968 (indice base 100)



Source : Insee

Nb : Addition de la population des EPCI

Récapitulatif population : Le Perche et des pays

	Superficie en km ²	Population 2011	Densité en hab/km ²	Evolution de la population 1968-2011	Répartition de la population 2011 en %			Part des retraités dans la population > 15 ans en 2011	Taux de chômage des 15-64 ans en 2011	Résidences secondaires	
					< 20 ans	20-64 ans	+ 65 ans			Nombre en 2011	%
Nord Vendômois (2 CC)	473,5	8973	19,0	-21,6 %	19,9	53,7	26,4	40,3 %	9,4 %	1165	20,0
Perche Sarthois (3 CC)	792,9	43720	55,1	19,9 %	24,3	54,8	20,9	32,7 %	9,9%	1859	8,3
Perche Ornais (7 CC)	1518,8	48499	31,9	2,0 %	23,4	54,5	22,1	35,3 %	10,6 %	5455	18,8
Perche d'Eure-et-Loir (6 CC)	1252,8	52238	41,7	7,2 %	22,4	54,3	23,3	35,8 %	11,1 %	3674	12,5
Total Perche (18 CC)	4038	153430	38,0	6,4 %	23,1	54,5	22,4	35,0 %	10,5 %	12153	14,0

- **Communautés de communes du Perche Vendômois :**

- CC des collines du Perche,
- CC du Perche Vendômois.

- **Communautés de communes du Perche Sarthois :**

- CC maine 301,
- CC du pays de l'Huisne Sarthois,
- CC du Pays du Val de Braye.

- **Communautés de communes du Perche Ornais :**

- CC du Haut Perche,
- CC du pays Bellêmeois,
- CC du Val de l'Huisne,
- CC Perche Sud,
- CC du pays de Longny au Perche,
- CC du Perche rémalardais,
- CC du bassin de Mortagne-au-Perche.

- **Communautés de communes du Perche d'Eure-et-Loir :**

- CC de l'orée du Perche,
- CC du Perche,
- CC du Perche Gouet,
- CC du Perche Senonchois,
- CC du Perche Thironnais,
- CC des portes du Perche.

6 - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE ACTIVITÉ-EMPLOI

Activité/ Emploi

Le taux de chômage global est de 10,5 %. Si des divergences sont à noter, avec un écart de 1,7 point entre le nord Vendômois et le Perche d'Eure-et-Loir, il convient de noter que généralement la situation des territoires du Perche est plus favorable en matière de chômage que la moyenne des départements : près de 2 points d'écart, sauf pour l'Eure-et-Loir qui se situe au même niveau. Mais les chiffres datant de 2011 (disponibilité statistique sur l'ensemble des territoires oblige), rien ne dit que la situation se soit maintenue !

Population de 15 ans et plus selon la CSP² en 2011 dans le Perche

	Perche d'Eure-et- Loir	Nord Vendômois	Perche Ornais	Perche Sarthonis (3CC)	Perche
Population	42 993	7 639	39 643	35 551	125 826
Agriculteurs exploitants	2,0 %	5,1 %	3,1 %	2,1 %	2,6 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,1 %	3,5 %	4,6 %	3,0 %	3,9 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,0 %	2,9 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %
Professions intermédiaires	10,6 %	7,8 %	9,3 %	10,9 %	10,1 %
Employés	15,3 %	12,9 %	13,7 %	14,5 %	14,4 %
Ouvriers	17,0 %	18,6 %	18,6 %	21,7 %	18,9 %
Retraités	35,8 %	40,3 %	35,3 %	32,7 %	35,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	11,3 %	8,9 %	11,4 %	11,0 %	11,1 %

Source : Insee

² Catégorie Socio-Professionnelle

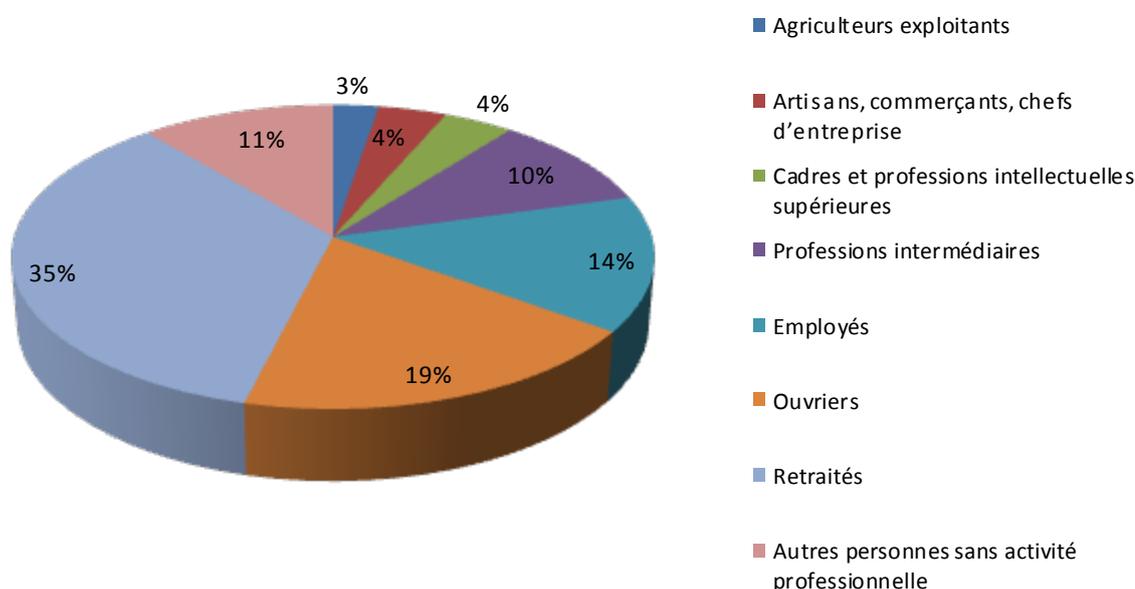
Population de 15 ans et plus selon la CSP² en 2011 dans les départements

	Eure-et- Loir	Loir et Cher	Orne	Sarthe
Agriculteurs exploitants	1,1 %	1,2 %	2,3 %	1,2 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,2 %	3,4 %	3,7 %	2,9 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,9 %	5,5 %	4,1 %	5,8 %
Professions intermédiaires	14,5 %	12,2 %	10,6 %	12,8 %
Employés	17,4 %	15,9 %	14,8 %	16,6 %
Ouvriers	16,0 %	16,2 %	17,1 %	16,9 %
Retraités	27,7 %	33,4 %	34,0 %	30,9 %
Autres personnes sans activité professionnelle	13,2 %	12,2 %	13,4 %	13,4 %

Source : Insee

² Catégorie Socio-Professionnelle

Population de 15 ans et plus selon la CSP dans le Perche (en 2011)



Source : Insee

Taux de chômage des 15 ans à 64 ans (en 2011)

EPCI	Valeur	Départements	Valeur
Perche Ornaïs	10,6%	Orne	12,0 %
Perche Sarthois	9,9%	Sarthe	11,6 %
Nord Vendômois	9,4%	Loir-et-Cher	11,3 %
Perche d'Eure-et-Loir	11,1%	Eure-et-Loir	11,2 %
Perche	10,5%		

Source : Insee

A travers l'étude des emplois selon le secteur d'activité, on remarque que les commerces-transport-services divers sont le pôle dominant avec 31,6 % des emplois, devant l'industrie (28,2%) et l'administration/enseignement/santé/action sociale (25,2%). L'agriculture et la construction occupent chacune moins de 8% des emplois. La comparaison de ces données avec celles des 4 départements laisse apparaître que le Perche est un territoire à la fois plus industriel et plus agricole : la moyenne du secteur de l'industrie des départements est de l'ordre de 18-19 % (soit 4-5 points en dessous de la moyenne du Perche). Hormis dans l'Orne, l'agriculture se situe à environ 4% contre près de 8%.

Emplois selon les secteurs d'activités dans le Perche

	Perche d'Eure-et- Loir	Nord Vendômois	Perche Ornais	Perche Sarthis <i>(3 communautés de commune)</i>	Perche
Emploi en 2011	19 222	3 301	16 799	17 411	56 733
Agriculture	6,4 %	15,8 %	10,9 %	5,1 %	7,9%
Industrie	23,7 %	23,3 %	27,3 %	35,0 %	28,2%
Construction	6,6 %	7,2 %	7,0 %	7,6 %	7,0%
Commerce, transports, services divers	33,0 %	32,0 %	30,5 %	31,1 %	31,6%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	30,3 %	21,7 %	24,3 %	21,1 %	25,2 %

Source : Insee

NB : l'artisanat n'apparaît pas en tant que tel dans les données, mais est inclus dans les secteurs de l'industrie, de la construction et du commerce.

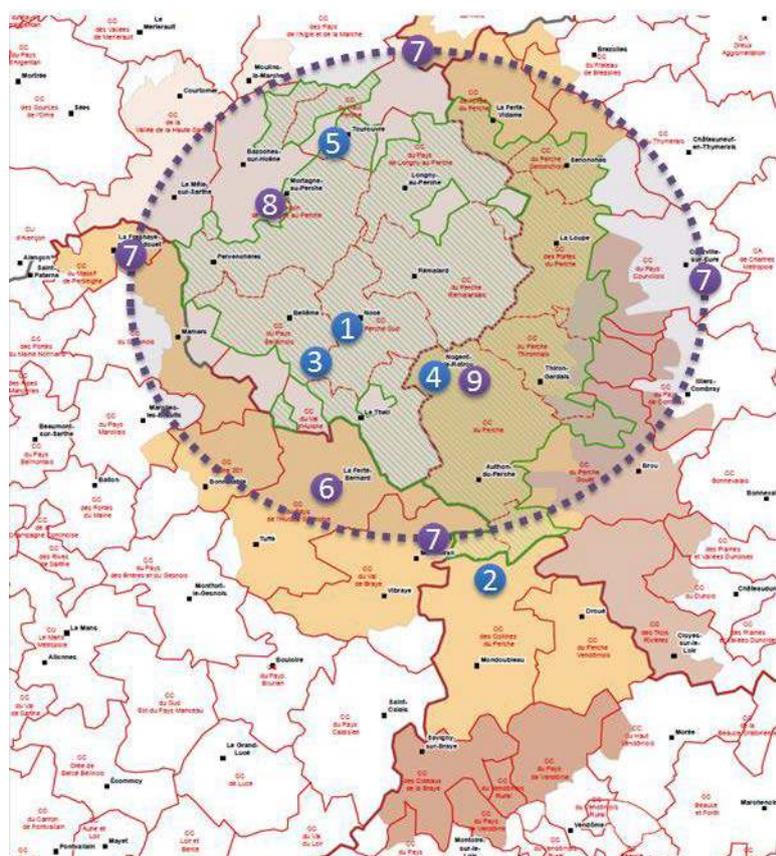
Emplois selon les secteurs d'activités dans les 4 départements

	Eure-et- Loir	Loir-et- Cher	Orne	Sarthe
Agriculture	3,4 %	7,5 %	7,5 %	3,9 %
Industrie	18,7 %	18,2 %	19,5 %	18,7 %
Construction	7,5 %	7,6 %	7,7 %	6,9 %
Commerce, transports, services divers	40,2 %	39,5 %	33,5 %	40,2 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	30,3 %	30,1 %	31,8 %	30,3 %

Source : Insee

NB : l'artisanat n'apparaît pas en tant que tel dans les données, mais est inclus dans les secteurs de l'industrie, de la construction et du commerce.

7 - LE PERCHE TOURISTIQUE



Sites touristiques

- 1 Manoir de Courboyer, Nocé
31 765 visiteurs en 2012
- 2 Commanderie d'Arville
22 499 visiteurs en 2012
- 3 Ecomusée du Perche, St Cyr la Rosière
22 489 visiteurs en 2012
- 4 Château St Jean, Nogent-le-Rotrou
16 817 visiteurs en 2012
- 5 Muséales de Tourouvre
6070 visiteurs en 2012

Manifestations

- 6 Artec, La Ferté-Bernard
20 000 visiteurs en 2012
- 7 Tout feu tout flamme
20 000 visiteurs en 2012
- 8 Foire au boudin, Mortagne au Perche
12 000 visiteurs en 2012
- 9 Percheval, Nogent le Rotrou
10 000 visiteurs en 2012

8 - PRINCIPAUX CONSTATS

8 – 1 Le Perche, territoire de frange

Traversé par l'autoroute A 11 (l'Océane), la RN 12 Paris-Brest, tangenté par l'A 28 (Tours-Le Mans-Rouen), desservi par la voie ferrée Paris-Le Mans qui dessert Nogent le Rotrou, le Theil, la Ferté Bernard, le territoire du Perche ne comprend qu'une ville supérieure à 10 000 habitants : Nogent le Rotrou, sous-préfecture de l'Eure-et-Loir, la Ferté Bernard, sous-préfecture de la Sarthe approche 9 200 habitants et Mortagne-au-Perche dans l'Orne compte près de 4 100 habitants.

Alors que certaines visions de l'aménagement du territoire considèrent que l'avenir réside dans la métropolisation et dans la position au carrefour de grands axes pour exister au niveau mondial, le Perche apparaît bien éloigné de ces critères.

Comme le Parc naturel régional Normandie-Maine ou le Pays d'Alençon, le PNR du Perche est une zone de frontières communes avec les régions voisines et constitue une « frange » (grand chantier n° 11 du SRADDT Basse-Normandie p 8).

Cette position aux confins de trois régions administratives ouvre sur des enjeux de coopération interrégionale dans les schémas d'aménagement des Conseils régionaux, eux-mêmes engagés dans une démarche collective au sein du Bassin parisien.

De plus, les SRADDT du Centre-Val de Loire et de Basse-Normandie considèrent l'une et l'autre que leurs régions sont « à la charnière » d'espaces territoriaux encore plus vastes.

➤ **Le Perche serait ainsi un territoire de frange à l'intérieur des régions charnières ! Faut-il alors s'étonner qu'un certain sentiment d'oubli ne pèse sur le Perche ?**

8 - 2 Un sentiment d'appartenance visible et revendiqué

La topographie, le bocage boisé, l'architecture et le bâti donnent au Perche une identité par rapport aux terroirs voisins de la Beauce, du Maine ou de la Normandie. Au-delà de ses critères physiques, il est bel et bien apparu, à travers les auditions, qu'être percheron ou se revendiquer comme tel relevait d'un véritable sentiment d'appartenance. Le Président du PNR le considère comme un des atouts du Perche au même titre que son identité historique, géographique et culturelle.

Alain



Le philosophe, essayiste et professeur Alain (1868-1951) natif de Mortagne-au-Perche, de son vrai nom Emile-Auguste Chartier disait « Je suis Percheron, c'est-à-dire autre que Normand. Le Perche est un coin de province très déterminé ».

Malgré une association des « Amis du Perche », société savante remontant à 1947 et ayant quelques 1000 adhérents sur quatre départements, seuls l'Eure-et-Loir et l'Orne constituent le Parc naturel régional du Perche ; cela peut apparaître paradoxal mais s'explique ainsi :

- Des communes du nord Loir-et-Cher ont participé à l'étude préalable du PNR mais certaines, limitrophes de l'Eure-et-Loir, ont reculé au moment de l'adhésion entraînant une discontinuité qui a disqualifié les autres.
- Il semble que la Région des Pays de la Loire se soit d'emblée déclarée non intéressée par le projet, les communes de la Sarthe n'étant dès lors pas consultées.
- En outre, une exigence des ministères fixait à une centaine le nombre de communes d'un PNR.

Pourtant, il existe une communauté de communes du Perche vendômois dont le siège est à Droué et un Pays du Perche Sarthois (6 communautés de communes). C'est parce que le nom est « vendeur » que le Pays en réflexion autour de la Ferté-Bernard a choisi l'intitulé de Perche Sarthois.

Les utilisations du nom Perche confirment des propos entendus régulièrement, à savoir que les limites du Perche qui ont fluctué dans le temps, ne sont pas nettes et que le PNR n'épouse pas encore les frontières historiques du Perche (Président du PNR). Le PNR dont la charte court jusqu'en 2020 étudie la possibilité de conventions d'association avec des communes hors de son périmètre.

➤ les acteurs rencontrés s'accordent sur le fait que l'existence du PNR porte une image forte du Perche à la fois pour les habitants et pour l'extérieur et notamment les résidences secondaires, « accourus » voire « bobos ».

8 – 3 Le devenir du Perche lié aux « accourus » ?

Si le taux moyen de résidences secondaires est d'environ 14 % sur le territoire étudié, il connaît une grande variation d'une communauté de communes à l'autre : de 5,3 % dans la communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise à 29,4 % dans la communauté de communes du Pays de Longny au Perche. Globalement, 7 communautés dépassent 20 % de résidences secondaires.

Nombre de résidences secondaires acquises majoritairement par des Franciliens deviennent, le temps de la retraite venue, des résidences principales ; mais également des actifs indépendants fuient le rythme parisien pour s'implanter dans le Perche. Ce phénomène n'a pas pu être mesuré.

Pour autant, force est de constater que les mouvements de population ont connu de forts bouleversements depuis le début des années 90, avec un solde migratoire croissant, qui compense un solde naturel négatif.

C'est donc bel et bien, l'attraction du territoire qui crée une dynamique démographique mais parallèlement, on assiste à un vieillissement de la population marqué que l'accueil de retraités majoritairement franciliens ne va pas améliorer.

➤ Être territoire de villégiature de résidents secondaires franciliens est vécu à la fois comme une opportunité et comme une contrainte, un poids pour les habitants.

8 – 4 Un territoire rural en pleine mutation agricole

Sur le territoire du PNR, 80 % de la superficie totale est occupée par les terres arables et les prairies. La part des emplois agricoles atteignait 11,5 % en 2011, niveau moyen très élevé mais également très variable d'un territoire à l'autre (tableau page 16).

Terroir de polyculture-élevage, le Perche, comme de nombreux autres territoires, connaît une tendance à la céréalisation, provoquée d'une part par les orientations de la PAC, d'autre part par l'évolution des filières animales. La fermeture de l'abattoir de Nogent-le-Rotrou, l'absence de structuration pour valoriser les productions animales percheronnes (échec de la marque « la Perchoise »), le refus de bâtiments industriels pour l'élevage de porcs ou de volailles en raison de leur 'incompatibilité' avec l'image du Parc naturel sont autant d'obstacles.

En concertation avec les chambres d'agriculture de l'Eure-et-Loir et de l'Orne, le PNR s'est doté en 2006 d'un projet agricole territorial dans lequel le soutien à l'élevage et à la valorisation des produits de l'élevage par la transformation locale est un axe majeur.

La mise en œuvre de ce projet est identifiée dans la priorité stratégique n°5 de la nouvelle charte du Parc « promouvoir l'agriculture et la forêt, ressources d'avenir pour le Perche, piliers du développement durable du territoire ». Parallèlement, la priorité stratégique n°2 « préserver le paysage et le cadre de vie » prévoit de faire du bocage le symbole de la vitalité des paysages du Perche. La question de la préservation des haies a créé des tensions entre les chambres d'agriculture et le PNR mais un accord a été trouvé, incluant les Conseils généraux.

Agriculteurs et chambres consulaires se positionnent également sur des filières courtes et sur la commercialisation directe de leurs productions, soit localement, soit sur Paris pour répondre aux attentes des résidents secondaires.

Le Perche bénéficie d'actions mises en place au niveau départemental telles que Ornerterroirs ou Terres d'Eure-et-Loir mais des actions spécifiques y ont germé.

- La plus symbolique est sûrement la Baguette du Perche répondant à un cahier des charges précis et présente sur l'ensemble du PNR, et même au-delà. De la farine du Perche est né un autre produit : le Croquelou du Perche, biscuit sablé.
- Un groupe d'agriculteurs de Loir-et-Cher a créé un fromage de chèvre, au lait entier, le Trèfle, avec le soutien de la Chambre d'agriculture ; une démarche est engagée pour sa reconnaissance en IGP (indication géographique protégée). Une démarche similaire est engagée pour le cidre du Perche.
- Des initiatives plus individuelles existent comme « la Reinette verte » à Préaux-du-Perche, structure associative qui met à disposition des particuliers le matériel nécessaire pour réaliser ses jus de fruits, en particulier des pommes.

Mais toutes ces démarches restent confidentielles en terme de volume concerné.

Les chambres consulaires sont présentes sur le territoire et/ou y organisent des permanences pour accompagner leurs ressortissants dans leurs démarches, notamment de création et transmission.

La CMA de l'Orne décline sur le Perche ses journées « Artisanement vôtre » consistant en visites d'entreprises avec les élus du territoire d'une part, en rencontres des artisans avec les élus de la Chambre d'autre part. Mais, circonscription d'action oblige, les actions restent souvent cantonnées à l'intérieur des limites départementales ; de même l'interconsulaire pourrait être plus actif.

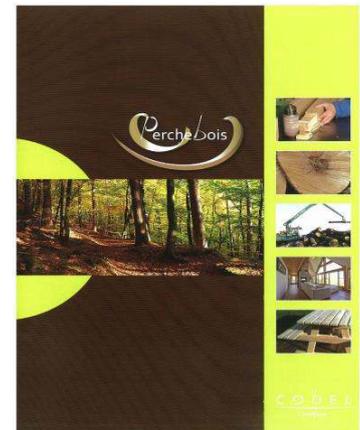
Une filière concerne les industriels, les artisans et les agriculteurs : la filière bois.

Le Perche possède des forêts composées principalement de chênes. Elles sont considérées parmi les plus belles forêts de France (forêt de Bellême, forêt de Senonches). L'activité de 2ème transformation (menuiserie, ébénisterie) est plus présente dans le Perche que l'activité de 1ère transformation (sciage).

Le CODEL (Comité de développement économique d'Eure-et-Loir) est à l'initiative du cluster Perchebois, créé en 1997. Il regroupe plus de 50 artisans et industriels du bois pour valoriser leurs activités, donner une identité propre à leurs productions, les aider à innover, à commercialiser et leur offrir les services adaptés à leurs attentes.

Perchebois est une filière intégrée comprenant l'ensemble des activités liées au bois : sylviculture, sciage, menuiserie, charpentier, industriels... et offrant une large gamme de produits : charpente, huisserie, mobilier, escalier, agencement, objets de décoration.

Une autre forme de valorisation se développe autour du bois-énergie mais reste encore à structurer, d'autant plus qu'en amont on rencontre une multiplicité de propriétaires forestiers. Il faut également assurer la bonne adéquation entre la ressource et les besoins des chaufferies.



➤ Par ailleurs, dans ce domaine, de nombreux territoires ont des projets et les collectivités (Régions, Départements) ont des politiques globales.

8 – 5 Une destination touristique à conforter

A 1h30 de Paris, le Perche ne dispose pas de site touristique majeur et connaît à la fois une fréquentation par les résidents secondaires et les touristes de courts séjours et de week-ends.

En termes de patrimoine, le Perche est émaillé de manoirs construits souvent aux XVème et XVIème siècles ; ils sont constitués d'un logis et d'une exploitation agricole. Selon le diagnostic territorial préalable à la révision de la charte du PNR, il y en subsisterait une centaine dont la grande majorité sont privés et fermés au public.

Le manoir de Courboyer, sur la commune de Nocé est le siège du Parc.

Le Perche ne disposant pas d'un site majeur, c'est un maillage qui est offert et qu'il faut valoriser et fidéliser. Chaque site pourrait être un relais d'information pour les autres structures et le Parc devrait jouer un rôle fédérateur majeur, qui ne lui est pas reconnu pour le moment.

Trois sites accueillent autour de 20 000 visiteurs par an et valorisent le patrimoine historique percheron :

- L'écomusée du Perche, implanté au prieuré de Sainte-Gauburge à Saint Cyr- La-Rosière ;
- La commanderie d'Arville, fondée au XIème siècle par l'ordre des Templiers ;
- Le château Saint Jean à Nogent-le-Rotrou.



Il apparait que la clientèle est plutôt originaire des quatre départements, avec cependant des touristes de passage sur la route des châteaux de la Loire ou du Mont Saint Michel. La clientèle étrangère reste faible

Quatre événements « grand public » ont été cités lors des auditions :

- La foire au boudin de Mortagne-au-Perche, en mars ;
- Percheval, fête médiévale du week-end de l'Ascension à Nogent- le-Rotrou, qui rassemble environ 15 000 visiteurs ;
- Les courses hippiques de Mondoubleau, en juin, à l'hippodrome des collines du Perche avec la course des chevaux percheron ;
- Le festival Tout feu, tout flamme qui propose pendant environ un mois en hiver, un ensemble d'animations et de manifestations dont le fil conducteur est le feu et la flamme: spectacles, cinéma, lectures, ateliers culinaires, expositions, repas... dans de multiples lieux. Ces rendez-vous d'hiver au coin du Perche ont été initiés par la directrice de l'Écomusée du Perche en 2005. Depuis 2013, ils se sont étendus sur le Perche sarthois et constituent l'évènement le plus intégrateur du territoire.

Dans le diagnostic territorial du PNR, l'offre d'hébergement est jugée mal adaptée à la clientèle et les activités de loisir variées mais peu identifiées « Parc ».

Les gîtes semblent se développer, même si le phénomène de résidences secondaires capte une partie du patrimoine et conduit à une augmentation des prix. De nouvelles formes apparaissent comme Huttopia à Senonches, porteur d'une philosophie 'Nature' y compris dans les hébergements en toile et bois.

Quelques structures permettent d'accueillir un public plus important : le Golf de Bellême pour des séminaires, le Carré du Perche à Mortagne-au-Perche, classé Scène nationale, pour des concerts ou spectacles.

Des expositions et salons artistiques ont lieu dans plusieurs communes, avec une ampleur et une notoriété variable et la Ferté-Bernard accueille outre un festival international de peinture, le festival ARTEC, dont 2013 a marqué la 20^{ème} édition : 200 équipes d'élèves, étudiants, ingénieurs ont rassemblé environ 4 500 candidats à la coupe de France de robotique et la coupe d'Europe en 2013. Parallèlement, le festival organise des concerts, animations, expositions. Il attire 10 000 à 20 000 personnes.

Des itinéraires de randonnées et de découverte, tels que « Les routes tranquilles du Perche » sont disponibles pour sillonner le territoire en voiture, à vélo, à pied, à cheval.

Le cheval percheron, emblème du territoire, bénéficie de plusieurs organismes fédérateurs : la société hippique percheronne de France, les syndicats du cheval percheron de l'Orne (48 adhérents), d'Eure-et-Loir/Loir-et-Cher (35 adhérents), de la Sarthe (130 adhérents). L'objectif est de dynamiser la race mais également de défendre ses caractéristiques. L'élevage déborde largement les frontières du Perche et alimente également l'exportation, par exemple, vers la Russie et la Chine. Néanmoins, le percheron reste une niche touristique.

Les syndicats ont élaboré un schéma de développement : il faut le concrétiser. Ils travaillent avec les offices de tourisme pour une valorisation touristique du Percheron. Les « escapades percheronnes » proposées par le PNR sont jugées relativement onéreuses. Par ailleurs, développer l'activité d'attelage nécessite de créer et d'entretenir les circuits ; trois existent aujourd'hui dans le Perche Ornais.

Quoiqu'anecdotique et dans l'air du temps, la réflexion pourrait également porter sur l'utilisation du Percheron en ville : ramassage scolaire, ramassage des déchets, arrosage des espaces verts... Des expériences existent.

8 - 6 Une gouvernance complexe

Le premier rapport a mis en évidence une superposition d'acteurs avec des modalités de fonctionnement et des stratégies diverses

L'appartenance du Perche à trois régions et quatre départements (en ignorant la frange de l'Eure) est porteuse, par définition, de complexité, chaque collectivité ayant sa politique et agissant sur son territoire même si chacune entend prendre en compte les zones limitrophes.

Le Parc naturel régional a été créé en janvier 1998 avec une charte sur 10 ans, portée à 12 ans. La charte en vigueur actuellement court sur une nouvelle période de 12 ans : 2010-2022.

La loi donne cinq grandes missions aux PNR :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- l'aménagement du territoire;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information;
- l'expérimentation de l'innovation dans la mise en œuvre de ses missions.

Selon les parcs, le poids donné à chaque mission peut varier en fonction du contexte naturel, économique, sociologique ou politique.

Le PNR du Perche dans sa charte 2010-2022 s'est doté de 3 grandes orientations, de 14 priorités stratégiques et de 34 objectifs opérationnels.

La mise en œuvre de la Charte relève de la responsabilité partagée du syndicat mixte de gestion du PNR, des collectivités adhérentes (Régions, Départements, Communautés de communes) et de l'Etat.

Les engagements du Parc et des partenaires sont identifiés en fin de chaque priorité stratégique.

Une convention de partenariat a été signée en février 2009 entre le Syndicat intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche d'Eure-et-Loir, le syndicat intercommunal pour le développement du territoire du Perche Ornais et le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Elle a pour vocation d'officialiser le partenariat, de mettre en cohérence et en complémentarité les politiques conduites, de rendre plus lisible les missions de chacun auprès des autres acteurs.

Cette convention fait clairement apparaître la responsabilité du parc pour les domaines de la valorisation des patrimoines d'une part, et celle des Syndicats de pays pour favoriser le développement économique d'autre part.

Le Parc dispose d'une mission de cohérence et de coordination des actions conduites sur son territoire, basée sur la concertation, la participation des acteurs du territoire et des populations. La charte soumise à enquête publique depuis la loi SRU de décembre 2000 est soumise à l'avis des communes et des EPCI qui sont tenus de la respecter.

Le PNR ne règlemente que dans deux domaines : la circulation des véhicules à moteur, l'affichage publicitaire.

Les deux Pays composant le territoire du PNR, n'y sont pas inclus dans leur intégralité ; ils se sont regroupés sous l'appellation « Grand Perche » pour mener des actions en commun –avec notamment le programme Leader 2007/2013- et offrir un site commun sur Internet. Tout en ayant le souci de la cohérence des actions entre eux et avec le Parc, les deux Pays conduisent des politiques propres.

A juste raison, de nombreuses cartes éditées par le PNR et pour certaines diffusées dans des documents grand public renseignent sur l'ensemble du territoire des deux Pays du Grand Perche et pas sur le périmètre du Parc au sens strict.

Mais le Grand Perche ainsi défini n'est pas tout le Perche !

Le Pays vendômois, soutenu par la Région Centre-Val de Loire, ne concerne que deux communautés de communes retenues dans notre périmètre, qui n'ont pas été sollicitées lors de la révision de la Charte du PNR.

Le Pays du Perche sarthois, soutenu par la Région Pays de la Loire, est classé Pays d'art et d'histoire et bénéficie d'un axe fort de développement économique dans la vallée de l'Huisne, avec des industries de toute technologie. Il a été sollicité pour adhérer au PNR, mais il n'a pas souhaité le rejoindre.

➤ Le fait de ne pas appartenir au PNR, ni au Grand Perche empêche les territoires de bénéficier d'une dynamique plus large ; l'exception ne reste-t-elle pas « Tout feu, tout flamme » ? A l'opposé, les habitants du PNR comprennent-ils réellement l'imbrication des structures et n'ont-ils pas le sentiment d'une mille-feuille encore plus grand qu'ailleurs ?

Quelques exemples de manque de concertation ou de mise en cause de la dimension Perche ont été cités :

- Le Pays du Perche d'Eure-et-Loir a exprimé au Conseil régional son désaccord avec le découpage en Bassins de vie de la région dans le cadre du SRADDT car il se retrouve réparti sur trois bassins.
- Les chambres d'agriculture ont regretté que le Parc engage une réflexion sur l'installation en agriculture sans les associer ; il en a été de même d'acteurs du tourisme vis-à-vis de la politique touristique du PNR.
- Le PNR bénéficie d'un projet artistique et culturel de territoire (PACT) dispositif de la Région Centre-Val de Loire, sur l'ensemble de son territoire, donc en majorité dans l'Orne. Certains acteurs euréliens critiquent cette situation qui favorise un département qui porte des politiques différentes et ne joue pas le jeu de l'interdépartemental.

Les auditions ont maintes fois évoqué la nature des relations entre les structures : collectivités territoriales, PNR, chambres consulaires, comités départementaux du tourisme, associations... Quelques jugements que nous avons voulu rendre anonymes l'illustrent :

- la coopération entre le Pays et le PNR mériterait d'être clarifiée ;
- il existe une multiplicité d'acteurs qui interviennent dans le Perche... Les missions de chaque structure sont plutôt floues, cela manque de lisibilité ;
- il existe un problème global de gouvernance ; la difficulté principale de la gouvernance du Perche réside dans le morcellement des compétences ;
- chaque entité travaille pour elle ;
- la présence du PNR et des deux pays du Grand Perche crée un flou sur le qui fait quoi ;
- le PNR travaille dans sa bulle et a perdu la logique du développement économique ; il met trop en avant les préoccupations environnementales ;
- les relations chambres/pays sont réelles, même si elles varient ;
- les relations (des chambres consulaires) avec le PNR Perche sont plus réduites qu'avec le PNR Normandie-Maine ;
- l'implication des CCI est à renforcer ;
- il est difficile de faire fonctionner le tri-consulaire ;
- l'inter-régionalité entre consulaires est peu développée ;
- les Régions et Départements ont considéré qu'avec le Parc la question de l'inter-régionalité était réglée, ce qui n'est pas le cas !
- la coopération entre les CDT est insuffisante ;
- les relations avec le PNR se sont dégradées ; le PNR n'est plus perçu comme une valeur ajoutée mais comme une contrainte ;
- il manque de relations interdépartementales ;
- le PNR a de grandes difficultés à fédérer les acteurs du tourisme ; il n'est pas la vitrine attendue (le turn-over des chargés de tourisme du PNR a été pointé comme facteur de difficulté ; il est aujourd'hui terminé) ;
- aujourd'hui, seul le Parc peut jouer un rôle fédérateur sur le territoire.

Une des problématiques les plus importantes est celle de l'ingénierie. Beaucoup d'agents travaillent sur les mêmes thématiques dans le Pays et le PNR. Comment regrouper cette ingénierie pour mieux la dédier aux politiques publiques des territoires ?

Hors Pays vendômois dont une partie réduite appartient au Perche, les équipes mises à disposition du PNR et des Pays représentent plus de 50 personnes :

PNR : 35 personnes : 1 directeur, 14 collaborateurs en contact avec les acteurs, 12 pour la Maison du Parc et 8 pour les services administratifs.

Pays Perche Eure-et-Loir : 7 personnes.

1 directeur, 3 chargés de mission, 1 animateur LEADER* , 2 assistantes.

- Pays du Perche Ornaï : 7 personnes.

1 directeur, 3 chargés de mission, 1 animateur LEADER* , 2 assistantes.

** Le dossier LEADER porte sur le Grand Perche et regroupe les moyens des 2 Pays : 2 animateurs, 1 assistante*

- Pays Perche Sarthois : 7 personnes.

1 directrice, 5 chargés de missions, 1 assistante.

➤ Dans le rapport d'activités 2012, le Pays du Perche d'Eure-et-Loir écrivait « ... compte tenu de la raréfaction des crédits publics, de la montée en puissance des agglomérations proches et de la volonté de mettre en œuvre des projets communs, il est indispensable de définir l'ingénierie de développement rural dont le Perche a besoin ». ... et l'une des étapes de la réflexion était « clarifier le qui fait quoi ». Le groupe de travail rejoint ces préoccupations.

FORCES	FAI BLESSES
<p>Un cadre de vie agréable Un environnement naturel préservé Une image positive et un fort sentiment d'appartenance Une identité paysagère forte, garantie par le Parc naturel régional Un patrimoine bâti de qualité, rénové et préservé Une industrie encore très présente Des pays interdépendants et connectés à l'intérieur du Perche, avec une pratique de la coopération interrégionale Sa situation géographique avec la proximité de la région parisienne (A11, RN12, gares SNCF...), Un dynamisme démographique grâce à une attractivité résidentielle forte (les Franciliens s'installent, les retraités viennent toujours et des actifs arrivent) L'existence d'une demande pour le développement de circuits- courts et de marchés de proximité. Une disponibilité foncière Des initiatives sur le numérique</p>	<p>L'hébergement touristique est faible, 95 % de l'hébergement s'y fait en résidence secondaire et en gîte (peu d'hôtellerie moyenne) Le positionnement du territoire sur 3 régions (concurrence territoriale, cohérence des politiques publiques). Un mitage des terres agricoles à surveiller («céréalisation » et construction sauvage). Une industrie présente mais fragile (l'attractivité du Perche est moindre auprès des entrepreneurs, alors que le profil industriel du territoire rend fragile la situation de l'emploi). Pas de convergence 2 bassins de La Ferté Bernard et Nogent le Rotrou La démographie médicale (absence de certains spécialistes de santé et médecins généralistes âgés). Un problème de mobilité avec des offres de transport pas cohérentes. Il est très facile de venir dans le Perche mais peu évident d'y circuler à l'intérieur. C'est un territoire de frange Un tissu économique fragile avec une problématique autour des cadres et des jeunes. Des difficultés d'accès à internet et aux réseaux de téléphonie. Une tentation de mettre sous cloche certaine partie du territoire.</p>
<p>➤ AXES DE DEVELOPPEMENT IDENTIFIES</p>	
<p>Valoriser l'image positive du Perche L'aménagement numérique et connexions aux réseaux de communication: le très haut débit, un enjeu stratégique pour le désenclavement (accès et usage). Valoriser l'activité des bassins industriels du Perche. L'agriculture durable (renforcer l'attractivité agricole du territoire et améliorer la valorisation des marchés et promouvoir les produits locaux du Perche. Conforter la mixité entre résidents principaux et secondaires, entre ruraux et néoruraux, Favoriser le développement d'une politique de l'habitat tout en valorisant la forêt et en améliorant la filière bois par la transition énergétique et énergies renouvelables. Renforcer l'attractivité touristique (élargir le périmètre du pôle national d'excellence slow tourisme en intégrant la partie Perche des Pays sarthois et Vendômois et développer un pôle équestre typique).</p>	



II - PRECONISATIONS

Cette deuxième partie émet des préconisations établies à partir des éléments posés dans notre diagnostic, mais également des réactions et propositions faites par les acteurs-clés du Perche pour répondre aux problématiques de leur territoire percheron.

La construction des territoires français de 2040 oblige à poser dès aujourd'hui la question de leur développement dans un contexte incertain.

Ce sont, d'une part, les finances publiques et les marges d'intervention de l'État qui se restreignent tandis que les responsabilités des collectivités locales se renforcent dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation ouverte notamment par la loi NOTRe.

Ce sont, d'autre part, des territoires qui adoptent des trajectoires de développement de plus en plus différenciées mais qui se caractérisent par des interdépendances de plus en plus fortes.

Ce sont, enfin, des processus de transformation globaux comme la mondialisation, l'urbanisation, l'individualisation des comportements, le développement qui se généralise des usages du numérique et les tensions sur l'environnement, qui obligent à imaginer de nouveaux modes de développement et plus soutenables.

Les défis de niveaux régional, interrégional, national ou européen nécessitent des réponses coordonnées et efficaces : les Pays du Perche doivent peser ensemble dans les lieux de décision et travailler ensemble pour des politiques ou des projets communs.

Situé au carrefour de trois régions, le Perche se doit de renforcer les échanges économiques, touristiques, culturels... avec les trois régions concernées et de tirer parti de sa position. Par conséquent, plusieurs pistes de réflexion doivent pouvoir émerger : fédérer l'ensemble des acteurs du territoire (élus, institutionnels, usagers, économiques,...), mutualiser les moyens, donner une dimension inter régionale...

Le territoire du Perche doit rassembler les forces des Pays et du PNR pour la mise en œuvre de projets communs et mutualiser des équipements pour davantage d'efficacité et d'économies d'échelle et faire valoir ses intérêts communs auprès d'autres décideurs publics ou privés.

Il convient donc de construire de nouvelles relations avec les différents partenaires, entre acteurs publics comme privés, mais aussi imaginer une nouvelle instance de concertation et pourquoi pas une nouvelle gouvernance, appuyée sur l'expérience des coopérations existantes.

L'intégration de la participation citoyenne est nécessaire pour améliorer la prise en compte des besoins de la population. Elle permet également de perpétuer la relation entre les citoyens et les élus pour renforcer la cohésion sociale et la démocratie.

Le PNR a été créé par décret ministériel, les Pays par volonté des élus. De plus, les politiques menées par la Région Basse-Normandie et la Région Centre-Val de Loire ne sont pas les mêmes : les communes bénéficient donc d'aides différentes selon les régions. Il semble donc délicat de chercher à mutualiser mais il faut surtout renforcer, améliorer et élargir la coopération existante.

A ce jour, il paraît illusoire de ne faire qu'une entité.

Le Perche est selon notre conception un territoire en mouvement qui devient un territoire de projets.

Pour plaquer à l'actualité de la réforme des collectivités, de la réorganisation territoriale et de la décentralisation, l'ambition des CESER Basse-Normandie, Centre- Val de Loire et Pays de Loire est de faire du Perche :

- un territoire pilote en matière de politiques interrégionales.
- un lieu de coopération et d'échange.
- une terre d'entrepreneuriat et d'innovation.

Il faut d'abord proposer des projets pour commencer à travailler ensemble et faire ensuite des propositions sur le plan de la gouvernance à plus long terme (objectif Charte PNR 2022).

Voici donc sept pistes pour constituer le Perche en territoire d'excellence.

PRECONISATION 1 : Capitaliser le travail effectué sur le contrat de destination pour aller vers une stratégie touristique sur l'ensemble du Perche

Le tourisme est un secteur d'activités qu'il convient de valoriser sur le territoire pour en tirer des bénéfices en termes de développement et de notoriété.

Le Perche dispose indéniablement d'atouts importants, d'une forte qualité de vie, et d'une image très positive liés principalement à ses patrimoines (patrimoine paysager, patrimoine bâti, patrimoine culturel, patrimoine gastronomique, ...) mais aussi à la richesse de sa vie sociale. La valorisation et la protection de ces patrimoines constituent à la fois une condition de préservation de l'identité et de la cohésion interne au territoire mais aussi de son attractivité et de sa compétitivité.

Progressivement, les territoires touristiques prennent la mesure des enjeux liés à la connaissance de leur identité. Il s'agit aujourd'hui pour le Perche de réfléchir à une stratégie d'aménagement et de développement touristique qui prenne en compte les atouts existants en valorisant et gérant les ressources et les espaces naturels. Il lui faut engager une dynamique de projets assurant le rayonnement culturel.

Le groupe inter-Ceser a pu constater que le tourisme est un axe de développement primordial pour l'ensemble des acteurs du Perche. D'ailleurs force est de constater que sur cet axe 2 départements, 2 Régions, 2 CDT, 2 CRT et 1 PNR arrivent à travailler ensemble et à coordonner leurs actions en s'adaptant à chaque fois aux changements très fréquents des dispositifs imposés par l'Etat.

1 - Le tourisme ; un axe de développement primordial et fédérateur.

L'organisation et le développement de l'offre touristique représentent un enjeu de développement important pour le territoire du Perche : les atouts touristiques du Perche sont indéniables et leur valorisation est clairement identifiée comme une priorité.

La Conférence régionale du Tourisme de nature tenue au domaine de Chaumont-sur-Loire le mardi 23 octobre 2012 prônait la structuration et la promotion Perche sur 2 départements et 2 régions ainsi que de développer un tourisme de Parc « de nature et patrimonial ».

2 – Le tourisme a pris une place importante dans la nouvelle charte 2010-2022 du PNR Perche.

La nouvelle charte du PNR Perche 2010-2022 a fait du tourisme, vecteur de développement durable, une priorité stratégique pour la réalisation de son projet global.

Le projet touristique territorial du parc.

Pour réaliser ce projet, le Parc, en partenariat avec l'ensemble des acteurs touristiques, a mis en place une démarche stratégique qui se déroule en plusieurs étapes:

- État des lieux et diagnostic de l'activité touristique dans le Perche.
- Étude de marché des clientèles actuelles et potentielles du Perche.
- Stratégie de développement et programme d'action à moyen terme en précisant les actions prioritaires, les moyens de mise en œuvre et l'évaluation des résultats.

Ce projet s'est construit avec le partenariat des Pays du Perche de l'Orne et d'Eure-et-Loir, des deux CDT (Comité départemental de Tourisme) de l'Orne et d'Eure-et-Loir, les deux CRT (Comité Régional de Tourisme) et les deux DRT (Délégation Régionale au Tourisme) de la Basse Normandie et du Centre-Val de Loire. Ce projet touristique territorial (objectif opérationnel n°13 de la charte) propose une offre en cohérence avec l'identité du Perche et les missions du Parc.

Il est consolidé par trois actions principales qui se trouvent dans la nouvelle charte du Parc naturel régional du Perche.

- Respecter les principes de la Charte européenne du tourisme durable.
- Développer une « offre identitaire » pour la découverte des patrimoines du Perche.
- Accompagner les acteurs touristiques pour une démarche de tourisme durable.

Le Parc, « animateur » du développement touristique du Perche.

Le Parc doit faire du tourisme une activité économique rémunératrice pour ses partenaires touristiques. Le réseau permanent entre ces partenaires contribue au développement touristique du Perche. Sur le territoire du Perche, le principal animateur de ce réseau est le Parc qui met tout en œuvre pour réaliser les trois mesures suivantes :

- Encourager les regroupements de partenaires en réseau de prestataires touristiques.
- Accompagner les projets et leur réalisation.
- Amélioration de la connaissance de la clientèle touristique du Perche.

La promotion de la destination Perche et la personnalisation de l'accueil.

Elle passe par deux types de mesures :

- Valoriser le positionnement touristique du Perche ;
- Proposer un accueil de qualité et identifié.

Pour la réussite de la priorité stratégique, les différents partenaires ont inscrits leurs engagements dans la charte. Par exemple :

- Pour le Syndicat mixte de gestion du PNR : animer le projet touristique territorial, enrichir l'offre touristique et accompagner les acteurs et prestataires dans leurs projets.
- Pour les communes et les communautés de communes : contribuer par des initiatives locales à l'attractivité touristique du Perche et financer au maximum de leurs moyens pour le développement touristique local (sentier de randonnée).
- Pour les régions (Basse-Normandie et Centre-Val de Loire) : soutenir le projet de tourisme du Parc et favoriser la destination « Perche »
- Pour l'État : soutenir le tourisme durable du Parc par la création de la destination touristique du Perche ; apporter un appui technique pour la conception et la mise en œuvre de sa stratégie touristique ; accompagner le Parc dans ses démarches concernant par exemple la prise en compte de la clientèle handicapée dans le cadre du label Tourisme et Handicap

3 Les outils de politique touristique proposés par l'Etat se multiplient.

3 -1 : Février 2014 : Le contrat de destination Perche une méthode exemplaire et un dispositif fédérateur.

Pour répondre aux ambitions émises par les différentes structures touristiques (Pays, PNR, CDT, CRT...), le gouvernement guidé par Atout France a décidé la mise en place d'un contrat de destination pour le Perche.

Ainsi le 3 février 2014 a été lancé ce contrat de destination touristique pour le Perche au manoir de Courboyer à Nocé en présence des élus des Régions Centre-Val de Loire et Basse-Normandie, des départements d'Eure-et-Loir et de l'Orne, du Parc Naturel Régional du Perche et des professionnels du tourisme. C'est le 1^{er} contrat de ce type qui associe un Parc Naturel régional et des acteurs locaux à cheval sur 2 régions et plusieurs départements.

Initiée par Sylvia PINEL, alors ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, cette démarche vise à fédérer les acteurs publics et privés autour d'objectifs de développement cohérents sur des territoires touristiques à forte identité qui ne s'arrêtent pas aux limites administratives. De fait, les touristes ne connaissent pas les frontières régionales et encore moins celles des départements. D'où la nécessité d'un rapprochement entre les collectivités territoriales pour assurer la visibilité d'un territoire comme le Perche, qui s'étend sur plusieurs départements et deux régions. (En annexe 4 se trouve un extrait du discours de la ministre, une déclaration de Monsieur Huwart, président d'Atout France et du Sénateur Lenoir, président du pays Perche Ornais).

Contrat de destination Perche

Les acteurs du Grand Perche se sont engagés dans la structuration d'un contrat de destination visant à organiser et promouvoir le Perche de manière homogène et à en structurer les filières les plus en phase tant avec l'offre qu'avec les attentes des marchés cibles.

L'objectif de ce contrat est de positionner le Perche comme l'une des destinations « Campagne et country breaks » les plus attractives de France et d'accroître en 5 ans de 15% les nuitées touristiques (4 marchés : France, Pays Bas, Royaume-Uni, Belgique, Canada).

Son plan d'actions comprend 4 grands volets ;

- Un volet marketing
- Un volet offre
- Un volet accueil
- Un volet intelligence économique

7 groupes de travail thématiques ont été organisés ; marketing-promotion, hébergements, vélo, cheval, événementiel, culture, accueil et réseaux, tourisme et produits locaux, ont permis de proposer un plan de 39 actions opérationnelles.

Composés des acteurs du territoire, ils ont travaillé sur la base d'un diagnostic préparé par ATOUT France et les institutionnels du tourisme pour :

- définir les objectifs du contrat
- élaborer le plan d'actions
- identifier les actions à mettre en œuvre dès 2014, les acteurs qui peuvent les conduire et les ressources nécessaires

Au-delà de ces groupes, le contrat est suivi par un comité de pilotage réunissant les signataires, un comité technique. C'est le Président du Pays Perche d'Eure-et-Loir qui coordonne l'ensemble.

120 actions sont prévues sur 5 ans.

Aujourd'hui le contrat destination Perche est signé par tous les participants mais pas par l'Etat qui a souhaité réorienter les contrats de destination vers de plus gros territoires comme le contrat de destination Val de Loire.

Celui du Perche ne sera donc jamais signé.

Mais la coordination du projet est toujours assurée par le président du Pays Perche Eure-et-Loir, qui suit le plan d'actions et ce sont les pilotes de groupes de travail qui gèrent l'avancée de leurs propres actions.

3 -2 : Octobre 2014 : Les nouveaux contrats de destination.

Le contrat de destination Perche ne sera donc jamais signé par l'Etat.

En effet suite à un changement de gouvernement en mars 2014, le tourisme a été rattaché au ministère des Affaires étrangères.

Lors de la clôture en juin 2014 des Assises du Tourisme, lancées en novembre 2013, le Ministre des Affaires étrangères et du développement international, Laurent Fabius, a annoncé la mise en place de nouveaux Contrats de destination, dans l'objectif de rendre plus lisible la destination France à l'international. Ainsi a été lancé en octobre 2014 un nouvel appel à projets « Contrats de destination version 2 ». La candidature du Val de Loire a d'ailleurs été retenue. Cette reconnaissance de l'Etat qui vient conforter la promotion du Val de Loire, a déjà été concrétisée par la création de la marque Val de Loire.

3 – 3 : Décembre 2014 : le pôle d'excellence sur l'écotourisme dans le Perche

Le 12 décembre 2014, Mathias Fekl secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français à l'étranger, lance le pôle d'excellence sur l'écotourisme dans le Perche, au château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou. "Au moment de savoir où on allait lancer le pôle d'excellence sur l'écotourisme, nous sommes assez vite tombés sur le Perche en voyant les démarches qui y avaient été menées", a-t-il notamment indiqué. Le Perche devient ainsi un territoire pilote à l'échelle nationale.

Qu'est-ce le slow tourisme/écotourisme ?

Le mouvement « slow » est né en Italie au début des années 80, autour du concept de slowfood. Se présentant comme une alternative au phénomène du fastfood et, plus largement de la fastlife, le phénomène slow s'est par la suite étendu à d'autres secteurs économiques, dont le tourisme.

Le slowtourisme/écotourisme est une façon de voyager centrée autour de la recherche d'une expérience authentique, le besoin de prendre son temps, de respecter son environnement et de vivre au plus près de la population locale. Il se caractérise par la recherche de circuits moins empruntés et privilégiant des modes de transports moins polluants.

Cette filière touristique est fortement liée à l'écotourisme et toutes les formes de tourisme prônant une expérience authentique et proche de la nature. Elle regroupe par ailleurs plusieurs formes de tourisme centrés sur l'itinérance, les mobilités douces comme le cyclotourisme, le tourisme fluvial, les chemins de fer touristiques ou encore la randonnée.

Le pôle d'excellence écotourisme est piloté par Monsieur Guillaume CROMER qui a été nommé par M. Matthias FEKL, fédérateur de la filière écotourisme en France. Il est chargé de coordonner les professionnels du secteur du slowtourisme/écotourisme en France ainsi que définir avec eux 2 ou 3 projets fédérateurs permettant de donner de la visibilité à la destination France. Ses recommandations devraient être rendues fin mai début juin 2015.

3 – 4 Mars 2015 : Contrats de "structuration de pôles touristiques territoriaux" (SPôTT)

La secrétaire d'État au Commerce et à l'Artisanat, Carole Delga, a lancé ses contrats de "structuration de pôles touristiques territoriaux" (SPôTT), pour doper le tourisme de dimension locale et compléter l'offre de dimension internationale.

Ce dispositif vient s'ajouter aux «contrats de destination » instaurés par Laurent Fabius, signés en décembre afin de mieux promouvoir à l'international les atouts touristiques de certaines régions françaises.

Les contrats de "structuration de pôles touristiques territoriaux"

Les SPôTT s'inscrivent dans une politique résolue de valorisation des territoires afin de mettre en avant leur excellence touristique, en leur permettant de proposer une offre de proximité de qualité. Ils répondent aux attentes des touristes pour une offre authentique et accessible.

En réunissant autour d'un porteur de projet des acteurs de toute nature (publics, privés, associatifs) au-delà des frontières administratives, la priorité sera donnée à la cohérence d'une offre structurée autour des atouts naturels, patrimoniaux, artisanaux ou encore insolites de territoires qui ont vocation à devenir des références touristiques.

Les porteurs de projet seront soutenus par l'Etat et pourront compter dès cette année sur l'appui en ingénierie d'Atout France, grâce à une enveloppe budgétaire dédiée. Ils bénéficieront également d'une mise en valeur promotionnelle et d'une mise en réseau pour favoriser l'échange, le partage et l'innovation avec l'ensemble des territoires retenus.

Pour déterminer les zones éligibles à ce nouveau dispositif, un appel à projets a été lancé invitant les territoires à déposer leurs dossiers de candidature avant le 18 mai 2015.

A la connaissance du groupe inter-Ceser aucun acteur du Perche n'aurait candidaté

➤ **Les CESER regrettent que le contrat de destination Perche ne soit pas signé et le manque de clarté dans les outils proposés par l'Etat.** Ils s'interrogent sur la continuité des politiques publiques.

En 1 an, le Perche a été reconnu territoire pour un contrat de destination, pour le pôle national d'excellence et les contrats de Structuration de Pôles Touristiques « SPôTT.

➤ Face à cette superposition, succession d'outils sans aucune articulation voire logique, les CESER craignent que les acteurs se découragent, se démobilisent et que les projets présentés perdent de leur cohérence et soient démembrés pour rentrer dans ces dispositifs.

➤ **Les CESER saluent cependant la méthode utilisée pour la mise en place du contrat de destination Perche. Ils considèrent que la démarche est particulièrement remarquable car elle permet d'associer tous les acteurs de la chaîne de valeur (au-delà des périmètres administratifs et thématiques habituels) en agissant à la fois sur l'offre, la demande, l'accueil et l'intelligence économique.** Elle permet à terme d'obtenir des engagements dans la durée sur la base d'un projet partagé, élaboré collectivement et apportant de la valeur à chacun.

➤ Les CESER souhaitent que tout le travail collaboratif effectué dans le cadre du contrat de destination et les actions identifiées à mener ne soient pas retardées par les annonces successives des dispositifs de l'Etat. **Les CESER plaident pour que soit poursuivie la dynamique suscitée par le contrat de destination** (sa méthode, ses thèmes et ses projets) afin de mettre en œuvre la stratégie touristique du Perche.

➤ Dans cette logique, **les CESER espèrent notamment que les 3 régions poursuivent la mise en place d'une marque Perche**

➤ Les CESER considèrent que la réflexion sur la stratégie touristique de ce territoire ne doit pas se limiter au seul périmètre du PNR et **préconisent que ce travail soit étendu au-delà des limites du PNR et sur l'ensemble du Perche en intégrant la partie sarthoise et nord vendômoise.** D'ailleurs lors du lancement du contrat de destination, Sylvia Pinel, alors ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, interrogée par Bernard Gagnepain, Président du groupe inter-CESER Perche, qui souhaitait savoir si le contrat de destination pouvait être étendu au Perche sarthois et au Perche du Vendômois, a répondu : « Rien ne s'y oppose ».

PRECONISATION 2 : Fédérer les chambres consulaires sur les projets de transition énergétique et énergies renouvelables en créant un comité Inter-consulaire du Perche.

Le Perche doit maintenir son attractivité pour accueillir des jeunes actifs, adapter son territoire au vieillissement de sa population, accueillir la population dans les pôles de services et d'emplois du territoire, conforter le bien-être et la qualité de la vie des habitants. Car au-delà de la qualité des espaces et des paysages, le cadre de vie et le quotidien des habitants est largement dépendant des emplois disponibles localement et du niveau de services proposé tant à l'échelle des communes qu'à celle des communautés de communes et des Pays. De fait, le maintien des services publics et des infrastructures existants sur le territoire reste une des priorités.

Dans un territoire largement recouvert par le Parc Naturel Régional et à la politique touristique affirmée, le sujet de la transition énergétique doit être un point de convergence des ambitions locales. La filière Bois-énergie pourrait être, avec l'appoint de la méthanisation, l'outil de la transition énergétique locale et participer ainsi à l'économie durable.

L'habitat est souvent considéré comme un point de blocage structurel pour le Perche, il jouit pourtant d'un gisement de biens immobiliers, bon marché, et de qualité.

Il est possible de faire de l'habitat un point d'appui pour des stratégies de développement territorial. D'autant que les actions sur l'habitat ont un impact fort, facilement identifiable et tangible sur la vie familiale, la vie sociale de la commune, l'école, les commerces et l'emploi.

Au croisement de l'économie productive, de la transition énergétique, de l'approche nouvelle de l'habitat, une ressource : **le bois**.

1 – L'industrie, passé et avenir du Perche ?

Historiquement le Perche dispose, le long de la vallée de l'Huisne notamment, d'un tissu industriel fortement développé : avec plus de 15.500 emplois industriels sur les 56.733 emplois du territoire en 2011, c'est plus 27% des emplois qui sont orientés vers l'industrie, soit près de 10 points de plus que la moyenne des emplois industriels dans les quatre départements de rattachement des pays du Perche (cf. tableau page 16).

Cette situation, peu connue, est source de fragilité dans la période actuelle où l'industrie est fortement chahutée. Mais c'est un potentiel de développement local à exploiter au moment où la réflexion sur la reconquête industrielle prend forme dans les projets « d'usines du futur ».

L'ancrage des populations sur le territoire du Perche ne peut s'effectuer sans le développement d'emplois locaux et le prolongement des tendances actuelles veut que l'économie « résidentielle » prenne le pas sur l'économie productive. Cela risque de fragiliser les activités traditionnelles (industrie, agriculture, artisanat de production).

Faire vivre le concept d'usine du futur dans le Perche ne peut s'envisager que si l'ambition s'applique à l'ensemble de la vallée industrielle de l'Huisne, de Mortagne à La Ferté-Bernard, en passant par Nogent-le-Rotrou. Cette ambition passe par la réunion des acteurs du territoire sur le plan économique pour accompagner la modernisation et la transformation des entreprises existantes et pour l'accueil de nouvelles entreprises.

Préserver un équilibre entre développement économique et résidentiel en donnant la priorité à l'économie productive afin de maintenir durablement la diversité de ces moteurs économiques, tel est l'enjeu auquel doit répondre le Perche pour rester compétitif, entreprenant et responsable.

Dans ce sens, quatre objectifs seront recherchés :

- Structurer les secteurs économiques productifs ;
- Favoriser et soutenir l'innovation et la responsabilité sociétale, notamment la recherche de solutions énergétiques locales pour les industries locales ;
- Agir ensemble pour développer l'économie et les compétences en lançant une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) ;
- Continuer à développer les moyens modernes de communication immatérielle (TIC) en élargissant la zone de couverture avec le réseau Très haut débit (cf. Préconisation 4).

Les caractéristiques naturelles, paysagères et environnementales du Perche constituent l'un de ses atouts majeurs en termes de développement économique, de qualité de vie et d'attractivité. Le Perche doit alors s'appuyer sur ses propres ressources et ses savoir-faire, notamment dans le domaine de la forêt avec une filière bois à développer.

2 – La filière énergies nouvelles.

Parce que le bois-énergie répond aux grands enjeux sociétaux liés au changement climatique, il bénéficie d'atouts écologiques qu'il faut valoriser en atouts économiques, complément du juste prix des produits (valorisation de plaquettes et broyat).

De plus, la production de bois énergie ouvre la voie à la rentabilisation des coupes d'amélioration et de nouveaux itinéraires sylvicoles innovants, tels que les taillis à courte rotation, les peuplements semi- dédiés...

Il existe dans le Perche des initiatives concrètes, innovantes, diverses, valorisables, en matière de transition énergétique et énergies renouvelables qui pourraient être dupliquées et généralisées sur l'ensemble du Perche.

BOIS ENERGIE DANS LE PERCHE

Projets de biomasse :

Une SCIC a été créée en janvier 2014 dans le Loir-et-Cher, elle rassemble des agriculteurs et des forestiers. Elle a commercialisé en 2014 2000 tonnes de bois déchiqueté. Ce bois provient de haies et de massifs forestiers, il est séché en ventilation naturelle sur 12 plate- formes dont 5 sont situées dans le Perche.

Le matériel de déchiquetage appartient à une CUMA dont les adhérents sont aussi membres de la SCIC.

La SCIC approvisionne les chaufferies de maisons de retraite : Cloyes, Courtalain...

Les perspectives de développement en 2016 sont d'augmenter de 100% les ventes de bois déchiqueté.

L'énergie positive du parc du Perche

Le parc régional du Perche a été retenu parmi plus de 500 dossiers par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans le cadre de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte TEP-CV ». A la clé des aides.

L'objectif de cet appel à projets était de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à atténuer les effets du changement climatique, à encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ou à faciliter l'implantation de filières vertes.

Un fonds spécial pour la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, a été mis en place : il contribuera à financer les territoires lauréats au cours des prochains mois.

Une étude du gisement méthanisation est en cours de réalisation par les Chambres d'agriculture du Centre-Val de Loire permettant d'identifier les zones de gisement et donc d'implantation potentielles de nouvelles unités.

Au-delà de la contribution aux énergies renouvelables, la méthanisation présente un certains nombres d'atouts :

- Valorisation de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) qui permettent aussi de piéger les nitrates en période hivernale ;
- Hygiénisation des fumiers par la destruction des graines de mauvaises herbes dans un contexte de réduction des produits phytosanitaires ;
- Apport d'azote sous une forme plus assimilable par les plantes ce qui est particulièrement intéressant en agriculture biologique.

EXEMPLES DE PROJETS METHANISATION DANS LE PERCHE

Quatre unités de méthanisation sont en fonctionnement dans le Perche ; une dans le Loir et Cher et trois en Eure-et-Loir. Ce sont plutôt des unités de taille moyenne 150 kW, portées par des agriculteurs éleveurs. Le gisement est celui de la ferme : les effluents d'élevage essentiellement et le digestat sont valorisés en épandage dans les champs. Ces digesteurs fonctionnent en cogénération : la production d'électricité est revendue à EDF et la production de chaleur est valorisée en partie à la ferme : chauffage digesteur, chauffage de bâtiments d'élevage, salle de traite, séchage du digestat.

Deux nouvelles unités sont en projet : une en Eure-et-Loir, et une dans le Loir-et-Cher ; cette dernière est un gros projet (700 kW) associant une vingtaine d'éleveurs.

Pour l'ensemble de ces projets, l'investissement est de l'ordre de 6 à 7000 €/kW ; ils sont subventionnés à hauteur de 30 %.

Un nouvel appel à projet ADEME « Installations de méthanisation centralisées et à la ferme » en région Centre-Val de Loire a été lancé fin 2014, doté de 2.8 millions d'euros au niveau régional (des aides complémentaires sont également accessibles par la DRAAF).

Cependant quelques points de vigilance sont nécessaires pour structurer une filière sur ce sujet :

- Sécuriser l'approvisionnement régulier en matières méthanogènes ;
- S'assurer de la valorisation tout au long de l'année de l'énergie produite par co-génération (électricité + chaleur) ou par injection directe de gaz dans le réseau à un tarif garanti.

3 – La filière bois et l'habitat

Le Perche possède parmi les plus belles forêts de France, dont 75 % sont des chênes (forêt de Bellême, forêt de Senonches...). La 2^{ème} transformation - menuiserie, ébénisterie - est plus présente dans le Perche que la 1^{ère} transformation –sciage.

De l'exploitation forestière à la fabrication d'emballages, des milliers de professionnels en France, titulaires de CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou ingénieurs, interviennent pour transformer le bois en objets du quotidien. Si certaines activités de la filière bois souffrent de la conjoncture, d'autres secteurs attendent les jeunes talents.

LA FILIERE FORET BOIS

Petites structures pour jeunes recrues

La filière bois regroupe des activités relevant aussi bien de l'agriculture (sylviculture et exploitation forestière) que de l'industrie (travail du bois, fabrication de meubles, industrie papetière, industrie de l'emballage) ou de la construction (entreprises de menuiserie, de charpentes, fabrication de parquets et lambris, etc.).

La filière compte 450 000 emplois, dont 196 810 salariés dans la filière « bois-papier-imprimerie », 31 940 salariés dans la construction bois et 110 000 dans l'ameublement. Principales caractéristiques des industries du bois : des salariés plus jeunes que la moyenne nationale, employés par des entreprises de petite taille.

La tendance de l'emploi est contrastée. Si certaines industries (papier, carton et meubles) connaissent des difficultés, les menuiseries-charpentes et l'emballage stabilisent la filière, malgré des carnets de commandes touchés par la conjoncture économique actuelle. L'activité dépend notamment du marché de la construction.

Encouragée dans le cadre du développement durable, l'utilisation du bois pour construire et chauffer pourrait créer des emplois.

Métiers manuels et commerciaux

D'un bout à l'autre de la chaîne, du gestionnaire forestier au vendeur, en passant par le scieur ou le constructeur, les métiers et les niveaux sont très variés : les ouvriers y côtoient les techniciens, au sein d'équipes encadrées par des ingénieurs.

Certains professionnels sont très recherchés : les menuisiers, les charpentiers, mais aussi les technico-commerciaux connaissant bien le bois pour travailler chez les fabricants de maisons, de charpentes...

Dans la construction, on manque de techniciens de bureaux d'études spécialisés. Leur mission ? Chiffrer le coût d'un projet intégrant le bois.

La structuration d'une véritable filière bois permettrait, au-delà d'une seule politique de rénovation du bâti qui reste encore à construire, d'approcher l'ensemble de l'économie de l'habitat.

La filière bois est fédératrice pour le Perche car elle concerne les industriels, les artisans et les agriculteurs. Elle pourrait s'organiser autour du développement du cluster PERCHE BOIS, qui devra nécessairement développer ses partenariats et actions.

➤ Pour se saisir de ces questions (économie productive, bois énergie, bois-habitat), **les CESER proposent la création d'un comité Inter-consulaire** composé des 12 chambres du territoire, de Commerce et d'Industrie, de Métiers, d'Agriculture, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, de l'Orne et de la Sarthe (ou, à tout le moins, des 9 chambres régionales).

➤ Ce comité pourrait travailler selon la méthode utilisée dans la réflexion touristique sur le Perche développée dans l'encadré page 31. **Il aurait pour missions de construire des solutions opérationnelles et durables pour les besoins en énergie des industries locales, de renforcer la filière Bois-Habitat et de prolonger la filière Bois-Energie du Loir-et-Cher** sur la totalité du territoire percheron.

➤ Cette proposition n'est bien évidemment qu'une amorce, ce comité pourrait ensuite travailler sur les thématiques qu'il aurait définies en fonction des besoins du territoire.

PRECONISATION 3 : Harmoniser les SCOT des 4 Pays du Perche.

1 – Les SCOT, outils de l'unité du Perche de demain ?

Comme pour l'ensemble du territoire national, la généralisation imposée à l'échéance de 2017 par le Grenelle de l'environnement des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) issus de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000, conduit les différents pays du Perche à une démarche de réflexion prospective.

Document incontournable et indispensable à la poursuite de l'urbanisation d'un territoire, le SCOT doit être défini à une échelle pertinente – entité historique, naturelle, culturelle, vécue et reconnue – et est chargé de fixer les règles communes pour structurer le territoire à l'horizon de 15 à 20 ans. Il doit permettre d'assurer la durabilité du développement en préservant les atouts du territoire.

Le Pays du Perche Ornaïs est entré très tôt dans la démarche d'élaboration d'un SCOT à l'échelle de son périmètre, pour « *valoriser les travaux engagés à l'échelle des Communautés de Communes, du Pays et du Parc naturel régional du Perche* ».

L'exemple du SCOT du Pays Perche Ornaïs

Piloté par un bureau de 25 membres désignés par les 222 représentants des 7 communautés de communes et des 111 communes du Perche Ornaïs, le SCOT du Pays du Perche Ornaïs a été lancé dès l'année 2013.

Il reprend à son compte les 5 objectifs généraux des SCOT, construits à partir d'un diagnostic partagé de territoire, adopté au printemps 2014 :

- Arrêter des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace ;
- Prévoir les capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour les besoins futurs (habitat, activité économique, équipements, services..) ;
- Déterminer les conditions permettant de préserver les ressources naturelles, la biodiversité, la maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables ;
- Prendre en compte les risques, les pollutions et nuisances ;
- Rendre cohérent l'aménagement du territoire et faire émerger un projet commun.

Le planning d'élaboration du SCOT du Pays du Perche Ornaïs est le suivant :

- Printemps 2014 : adoption du diagnostic partagé ;
- Printemps 2015 : adoption du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- Printemps 2016 : adoption du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), document prescriptif et opposable.

Les principales conclusions du diagnostic partagé du SCOT du Pays du Perche Ornaïs peuvent se résumer ainsi :

- En matière d'organisation du territoire, le SCOT se fixe pour objectifs de contribuer au désenclavement du territoire et de renforcer les liaisons avec les pôles économiques du grand ouest et du Bassin Parisien ;
- En matière de patrimoine, risques et énergies, le SCOT vise à préserver et valoriser les patrimoines naturels et bâtis et améliorer l'intégration des constructions nouvelles. Il tend aussi à limiter l'impact du développement du Perche Ornaïs sur le changement climatique et coordonner le développement des énergies renouvelables (bois-énergie) ;

- En matière de répartition des populations et des logements, le SCOT préconise une approche multi générationnelle pour adapter le territoire au vieillissement de la population et accueillir de jeunes actifs ;
- En matière d'activités économiques, le SCOT prévoit un développement autour des principaux axes pour faciliter l'accès à l'emploi et maîtriser les déplacements. Le tourisme fait l'objet d'un axe de développement spécifique ;
- En matière d'aménagement numérique et transports, le SCOT envisage de soutenir les initiatives de communautés de communes pour l'accès aux technologies numériques et de favoriser la combinaison des modes de transport sur un même trajet en offrant des alternatives à l'automobile ;
- En matière d'équipements et services à la population, le SCOT entend lutter contre le déficit en professionnels de santé et anticiper sur le déficit à venir de places en EHPAD. Il envisage de définir un niveau de service à maintenir dans les pôles du territoire.

2 – Harmoniser les SCOT : une nécessité de cohérence

La réalité du territoire du Perche, entité vécue pourvue d'un véritable sentiment d'appartenance, les objectifs généraux des SCOT et les premières conclusions du diagnostic du SCOT du Pays du Perche Ornaïs, conduisent les CESER à proposer l'harmonisation de la démarche des SCOT dans les territoires du Perche avec l'ambition d'une cohérence globale du Perche, source d'un développement harmonieux et d'une économie de moyens.

Singulièrement pour le Perche, plusieurs problématiques soulevées dans les SCOT ne peuvent trouver de solutions que dans des actions concertées des différents pays du Perche, actions qui s'inscriront naturellement dans les SCOT.

C'est notamment vrai pour :

- le désenclavement du territoire : imagine-t-on par exemple que le Perche Ornaïs puisse y réfléchir sans intégrer les aménagements décidés dans le Perche d'Eure-et-Loir ou le Perche Sarthois ? (La réalisation d'un échangeur sur l'autoroute A11 à hauteur d'Illiers-Combray est un élément fort du désenclavement du Perche par l'est) ;
- la valorisation des patrimoines naturel et bâti : l'unité du Perche entraîne évidemment des approches similaires sur ces sujets dans les différents territoires du Perche ;
- la structuration du développement économique autour des principaux axes : l'heure n'est plus à la concurrence entre les pôles de développement économique mais à l'entraide et à la recherche de solutions communes ;
- le développement touristique, dans la suite logique de la préconisation 1 du présent rapport ;
- les transports et déplacements : quand un tiers de la population active du Perche Ornaïs travaille en dehors de son territoire et que 20% de sa population active n'y habitent pas, la concertation avec les territoires limitrophes pour la continuité des lignes de transports en commun s'impose ;¹
- les services de santé à la population pour lesquels la conservation d'une offre de qualité ne peut s'envisager que dans le cadre de mises en réseau avec des pôles santé plus importants ;
- l'aménagement numérique, qui peut devenir un sujet d'expérimentation interrégional (*préconisation 4 page 43*).

¹ In Scot du Pays Perche Ornaïs – Fév. 2014

Autant de sujets qui constituent de véritables défis pour le Perche et dont la résolution ne peut s'envisager qu'en considérant le territoire dans sa globalité.

S'il n'est pas envisageable, à l'heure actuelle, de construire un unique SCOT pour l'ensemble du Perche, cela peut être un objectif pour le long terme.

La transformation éventuelle de certains pays ou territoires actuels en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) envisagé par la future loi MAPTAM ouvrira davantage de champ à la coopération intercommunale.

➤ Dans l'immédiat, **les CESER proposent l'harmonisation de la démarche des SCOT** dans les territoires du Perche avec l'ambition d'une cohérence globale du Perche. Ils préconisent des échanges entre les différentes structures syndicales chargées d'élaborer les SCOT qui structureront le territoire à l'avenir.

➤ Ainsi, **les CESER proposent la création d'un Conseil Intersyndical des SCOT du Perche (CISP)** pour formaliser la concertation avant la conclusion de chaque étape d'élaboration d'un SCOT : le diagnostic partagé, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Chaque structure syndicale s'obligerait, avant le passage à l'étape suivante de la construction de son SCOT, à y présenter les résultats de ses travaux intermédiaires.

PRECONISATION 4 : Un exemple d'expérimentation interrégionale : Faire du Perche un territoire d'expérimentation du développement du Très Haut Débit en milieu rural en mettant en œuvre un projet novateur sur le virage numérique du Perche.

Territoire de franges, le Perche souffre déjà d'un enclavement issu de l'histoire et contre lequel les élus de tous les territoires se mobilisent.

Mais si rien n'est fait, demain, cette exclusion physique pourrait se doubler d'une exclusion numérique et laisser le Perche à l'écart du développement économique : en matière de tourisme, d'industrie ou d'artisanat, de travail à domicile, en matière de services à la population, accès à la télémédecine par exemple, le numérique devient déterminant pour le dynamisme d'un territoire : il est nécessaire de garantir à la population l'accès à ces techniques et à ces usages.

1 – Les infrastructures.

Si dans les agglomérations et les tissus urbains denses le développement du THD s'effectuera naturellement et rapidement, il en va pas de même pour les territoires ruraux excentrés comme le Perche.

Pour ne prendre que l'exemple du Perche Ornaïs, le développement du numérique s'y réalise aujourd'hui très lentement : 30% du territoire n'a pas accès au haut débit et 10% est non éligible ! Et de l'aveu même du diagnostic du SCOT, les perspectives de très haut débit sont aujourd'hui limitées.²

Pourtant, les Départements et les Régions se mobilisent pour équiper leurs territoires à l'horizon de la prochaine décennie ; mais, comme pour les autres équipements, le Perche, en raison de l'éclatement de son territoire, risque de n'être servi qu'en dernier et avec des techniques et des qualités variées en fonction des dispositifs adoptés par les départements et régions d'appartenance des différents Pays du Perche.

➤ Dès lors, pour éviter cette nouvelle fracture qui se profile, **les CESER proposent aux élus, aux départements et aux régions (Etat et Conseil régional) de coordonner le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire du Perche au travers d'un Plan Numérique du Perche.**

² In Scot du Pays Perche Ornaïs – Fév. 2014.

L'objectif est de construire une démarche innovante appuyée sur quatre piliers :

- une convergence des politiques numériques des différents territoires dans le cadre d'un **Plan Numérique du Perche** qui reprendrait, en les coordonnant, l'ensemble des dispositifs prévus par les acteurs, communautés de communes, départements, régions, Etat, dans leurs outils d'intervention (Syndicats numériques, CPER, Fonds Européens, etc.) ;
- un suivi de ce Plan Numérique du Perche par le Conseil Intersyndical des SCOT du Perche (*voir préconisation 3 page 47*) ;
- la désignation d'un chef de file pour organiser la concertation entre tous les acteurs et proposer d'optimiser la mutualisation des coûts de développement du THD ;
- le déploiement de points très haut-Débit dans chaque canton ou commune, dénominateur commun à tous les habitants du Perche qui auraient ainsi accès à du TDH dans un rayon de 10 kms de chez eux.

LE TRES HAUT DEBIT (THD) DANS LE PERCHE : Les projets d'infrastructures

Ce sont les Conseils départementaux qui sont responsables de la mise en place des infrastructures d'initiative publique via le FSN (fonds national pour la société numérique). Chacun définit sa propre politique, en application des SCORAN (Stratégie de cohérence régionale en aménagement numérique).

Le SCORAN Centre-Val de Loire a pour objectif que 70% de la population régionale soit desservie en fibre optique (FttH) à l'horizon 2020, dont 40% devrait l'être par l'initiative privée.

Eure-et-Loir : Le dossier du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) a été validé au niveau national, avec le même objectif de 70% en FttH. Le programme de travaux est en cours de préparation.

Pour le Perche, la fibre optique sur investissement public est prévue à Nogent le Rotrou et sa périphérie ; partout ailleurs, c'est l'ADSL supérieur à 10Mbits qui est prévu, avec si nécessaire montée en débit par solution FttN (fibre jusqu'au point de distribution).

Là où la fibre optique ne peut être installée, pour des questions économiques, 114 armoires de montée en débit ADSL (MED) vont être implantées jusqu'en 2020 en Eure-et-Loir. La première d'entre elles vient d'être installée à Combres, dans le Perche.

Loir et Cher : L'objectif est que le plan Numérique 41 soit réalisé dans son intégralité d'ici 2020 avec le soutien du Programme opérationnel, du FSN, et de la convention Région-Département, c'est-à-dire que chaque habitant dispose de 10Mbits minimum à cet horizon.

Dans le schéma proposé, aucune fibre optique chez l'abonné dans le territoire percheron.

Orne :

Le département ne prévoit pas de desservir les abonnés en fibre optique en zone publique ; tout se fera par montée en débit ou satellite.

Sarthe :

La zone d'initiative publique concerne près des deux tiers de la population ; l'objectif serait de 70% de la population desservie par FttH. Pour le pays Perche Sarthois, seront desservis en FttH, Mamers, la Ferté-Bernard et St Calais, au moins partiellement.

Dans tous les cas, c'est la volonté et l'implication financière des EPCI qui actionneront l'investissement sur le territoire.

2 – Les usages.

L'amélioration de la couverture numérique est importante pour l'attractivité, pour l'implantation des entreprises, des services tant publics que privés. Elle permettra de réduire les disparités mais aussi de soutenir des projets innovants de développement au sein des territoires. Mais le réseau ne suffit pas, il faut aussi encourager les usages.

Dès lors, comme pour la coordination du déploiement des réseaux THD, les CESER proposent aux élus, aux départements et aux régions (Etat et Conseil régional) de développer les usages en s'appuyant, au-delà des programmes régionaux, sur les initiatives locales :

- en organisant les dessertes des « grands services publics », dont la santé avec le développement de la télémédecine. Une réflexion doit avoir lieu sur le rapprochement avec les espaces publics numériques (EPN) qui pour certains ont rempli leur rôle pédagogique. Il conviendrait d'imaginer de nouvelles missions pour ces EPN mais en lien direct avec l'offre de services publics.
- en coordonnant l'installation des centres de télétravail publics ou privés et des espaces de co-working pour assurer un bon maillage du territoire. A titre d'exemple, le Conseil Départemental de l'Orne a lancé en 2010 l'opération « Nom@des100 » qui subventionne des centres de télétravail publics ou privés dans les territoires ruraux. Trois fonctionnent dans le Perche : Bretoncelles (Pays rémalardais), Berd'huis (Perche Sud), Bellême sur les 10 prévus. En Eure-et-Loir, Mutinerie village, un espace de co-working a été créé dans une ancienne ferme à Saint-Victor de Buthon.
- en dupliquant l'école numérique Wild Code School de la Loupe sur d'autres territoires du Perche (Perche Sarthois, Perche Ornais) ;

L'ÉCOLE DU NUMÉRIQUE WILD CODE SCHOOL Anciennement l'École numérique Simplon Village à La Loupe (28)

Installée au cœur du Parc naturel régional du Perche, dans un cadre propice à la créativité et à l'innovation, l'école numérique Wild Code School propose une formation intensive au développement web et mobile doublée d'un accompagnement personnalisé vers l'entrepreneuriat numérique et l'insertion professionnelle.

La pédagogie innovante est de transformer en 5 mois des débutants en codeurs capables de réaliser des sites et des applications web. Pour y arriver, l'École se base sur 4 principes pédagogiques :

Apprendre à apprendre : Le numérique évolue tellement vite qu'il est indispensable de suivre la nouveauté et d'acquérir de nouvelles compétences en permanence.

Apprendre par la pratique : L'approche pédagogique est axée sur la pratique et la réalisation de vrais projets.

Apprendre ensemble : Les élèves travaillent le plus souvent en binômes ou en petits groupes de quatre.

Se donner à 100% : La formation est très intensive et entièrement présentielle, elle exige une forte motivation des participants.

C'est au territoire de définir son (ses) projet(s) et de se mobiliser pour sa (leurs) mise(s) en œuvre. La candidature LEADER du Pays du Perche d'Eure-et-Loir va dans ce sens. Le Perche, où 4 départements interviennent, nécessite une coordination d'ensemble.

- Mais le défi du développement du THD en milieu rural déborde évidemment le cadre du Perche ; **les CESER pensent que l'exemple d'application d'une démarche innovante sur ce territoire serait riche d'enseignement pour d'autres parties des territoires ruraux des régions concernées.** C'est en ce sens qu'il deviendrait un territoire d'expérimentation du développement du THD en milieu rural.

PRECONISATION 5 : Renforcer rôle du PNR et préparer 2022 en élargissant ses missions et son périmètre notamment sur le Perche historique.

Le comité syndical du PNR Perche est composé de 2 Conseils régionaux, 2 conseils départementaux, 126 communes (83 dans l'Orne, 43 en Eure-et-Loir)

Un PNR, pour quoi faire ?

Le site de la fédération des Parcs naturels régionaux présente ainsi les 5 grandes missions.

Les Parcs naturels régionaux s'inscrivent dans le Développement Durable et mettent en œuvre des actions en lien avec les 5 missions définies par Décret.

- **la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- **l'aménagement du territoire**, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;
- **le développement économique et social**, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- **l'accueil, l'éducation et l'information du public**. Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux ;
- **l'expérimentation et la recherche**. Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

On en dénombre 48 à ce jour en France métropolitaine

Comme indiqué dans la première partie du rapport, une répartition des responsabilités et/ou des chefs de filât est définie par convention ou partenariat entre le PNR et les deux pays constituant le « Grand Perche ».

Pour autant chacun des Pays dispose d'une stratégie propre et de plans d'actions contractualisés avec son Conseil régional. Les priorités, les règles de financement sont donc variables et peuvent évoluer au gré des évolutions des politiques de chaque Région.

Malgré la volonté de cohérence, il apparaît aux CESER plus efficace et plus pérenne d'élargir le champ de compétences du Parc pour disposer d'orientations homogènes sur l'ensemble du territoire percheron, évitant le cas échéant des concurrences de part et d'autre des limites administratives.

La recherche d'efficacité des financements et des moyens humains passe aussi par une telle démarche. Au vu de la charte actuelle du PNR, les CESER considèrent que le développement économique est le grand absent des grandes orientations, dans sa conception globale.

Il fait pourtant partie des cinq missions majeures des PNR (voir encadré ci-dessus) ; les PNR interrégionaux voisins (Normandie-Maine et Loire-Anjou-Touraine) apparaissent plus volontaristes dans ce domaine.

➤ **Les CESER proposent donc que le PNR se dote d'une commission « développement économique et social »** dont la mission serait de fédérer les acteurs pour définir une stratégie et un plan d'actions global dans ce domaine. Dans l'attente de la révision de la charte en 2022 si aucun avenant n'est possible, la mise en œuvre serait assurée par les acteurs compétents : pays, communautés de communes, chambres consulaires...

➤ **Les CESER suggèrent de transformer le Comité de Bassin d'emploi (CBE) de Nogent-le-Rotrou en commission « développement économique et social » du PNR**, ce comité fonctionnant déjà sur les deux départements de l'Eure-et-Loir et de l'Orne. Mais il conviendrait, sous une forme à déterminer avec et par les acteurs locaux, d'ouvrir sur les EPCI limitrophes du Perche sarthois et sur ceux du Nord Vendômois et les instances partenaires des deux départements.

Comité Bassin d'Emploi de Nogent le Rotrou

Depuis 1991, le Comité Bassin d'Emploi de Nogent le Rotrou agit au service de l'emploi, du développement économique et de la cohésion sociale sur le bassin nogentais.

Il engage des démarches favorisant non seulement une meilleure connaissance du territoire et de ses caractéristiques socio-économiques, mais également le rapprochement des entreprises et des demandeurs d'emploi, l'animation économique locale, et l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi.

Le Comité Bassin d'Emploi, c'est :

- un ancrage territorial et de proximité,
- une logique partenariale forte, assise sur une organisation paritaire : entreprises, élus, syndicats de salariés, et associations ou organismes de formation,
- un réseau local et national de partenaires,
- une bonne connaissance du territoire, de ses acteurs et des évolutions en cours,
- une équipe technique compétente pour accompagner et gérer des projets économiques et sociaux.

Le Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais est une association loi 1901 agréée par arrêté préfectoral. Sa composition est organisée autour de quatre collèges :

- Entreprises
- Collectivités
- Associations, organismes de formation et membres divers
- Syndicats de salariés

Le CBE participe aussi aux réflexions d'autres instances territoriales dont les actions sont complémentaires : Service Public de l'Emploi, Pays Perche d'Eure-et-Loir (SIAP), programme européen LEADER, etc

Cette organisation confère au CBE une logique partenariale forte, à même de mobiliser les acteurs locaux et institutionnels autour de projets de développement. Son action porte sur 78 communes, 28 en Eure-et-Loir et 50 dans l'Orne ; soit 50 000 habitants environ et 3 000 demandeurs d'emploi.

Alors que les dispositions législatives récentes relatives aux EPCI et autres territoires de coopération exigent une continuité, il apparaît injuste et incohérent que des communes isolées (8 actuellement) n'adhèrent pas au PNR. La solidarité doit agir à tous les niveaux. Même si l'échéance de 2022 peut apparaître lointaine, la réflexion devrait s'engager d'ores et déjà au sein des instances du PNR d'abord, sur le territoire actuel ensuite et enfin avec les responsables politiques et les acteurs des territoires limitrophes.

Les échanges qu'a eus le groupe de travail ont montré que des initiatives s'étendent au-delà du PNR et du Grand Perche (*festival tout feu, tout flamme*), que des synergies sont à organiser entre sites touristiques, en matière de services à la population, que des politiques économiques mériteraient d'être organisées à l'échelle du Perche.

➤ Dans la même logique d'anticipation de la prochaine charte du PNR et de création d'une dynamique sur le Perche historique, **les CESER préconisent d'étendre le périmètre du Parc sur le Loir-et-Cher et la Sarthe et d'imposer un territoire continu.**

PRECONISATION 6 : Harmoniser toutes les contractualisations sur l'ensemble du Perche

De manière générale il existe 8 niveaux de décisions, de financements et d'actions (Europe, Etat, régions, départements, pays, communautés de communes, PNR, communes) dans le Perche.

La difficulté du Perche est d'être positionné sur 3 Régions, 4 départements, 4 pays, et 1 PNR.

De fait les projets menés sur ce territoire sont accompagnés et financés selon leur localisation géographique. Ce qui pose un problème de cohésion car les financements, publics ou privés, les cadres d'interventions ainsi que les contractualisations dépendent de la partie du Perche où ils se trouvent.

D'où la proposition que soient harmonisés et coordonnés l'action publique et son financement pour assurer la continuité territoriale. Il s'agit bien de dépasser les frontières administratives.

Pour atteindre cet objectif deux axes de réflexions peuvent être envisagés :

1- Mettre en relation – voire coordonner – le volet territorial des Contrats de Plan.

Même si les CPER 2015-2020 sont déjà largement engagés, il reste possible, lors de la révision à mi-parcours, d'orienter les volets territoriaux des contrats de plan des 3 régions pour qu'ils coordonnent leurs politiques sur le Perche.

Exemple du CPER 2015-2020 Pays de la Loire Volet Territorial : identification du Perche

Volet territorial : soutien aux territoires ruraux et périurbains			
69,3 M€			
- Territoires présentant des enjeux de revitalisation économique et bénéficiant de la démarche « Agir Pour »			
- Territoires spécifiques			
Département	Territoire	Enveloppe Etat (M€)	Enveloppe Région (M€)
49	Agir Pour Saumurois	2,28	49,00
49	Agir Pour Segréen	1,59	
49	Agir Pour Vallées d'Anjou	1,08	
53	Agir Pour Nord Mayenne	2,13	
53	Meslay-Grez	0,50	
72	Agir Pour Nord Sarthe	1,09	
72	Agir Pour Sud Sarthe	1,78	
72	Agir Pour Perche sarthois	1,94	
85	Agir Pour Sud Vendée	2,52	
85	Contrat de solidarité Xynthia	2,50	
85	Ile d'Yeu	0,50	
44	Territoires concernés par l'AGC	2,40	
Total		20,3	



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Et à l'avenir, pourquoi ne pas aller jusqu'à imaginer un contrat de plan Inter régional ?

Cela permettrait de s'affranchir des contraintes politiques et d'adopter une vision à long terme. Un contrat de plan inter-régional Perche pourrait permettre également d'envisager une harmonisation plus facile des outils et une stabilisation des financements.

➤ **Les CESER recommandent une convergence des outils financiers déployés sur le territoire percheron.**

➤ **Les CESER préconisent que les prochains CPER (ou leurs révisions) soient coordonnés sur leur volet territorial, voire qu'un contrat plan inter-régional Perche soit envisagé.**

2- Avoir une stratégie partagée et permettre le financement des actions en assurant la continuité territoriale.

Il serait souhaitable que toutes les politiques de contractualisation territoriale soient coordonnées pour dépasser le cadre des limites administratives.

Par exemple, la régionalisation de la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020, a eu pour conséquence la segmentation des fonds LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) par région. Cela constitue un véritable retour en arrière obligeant les acteurs du territoire à démembrer leurs projets pour obtenir des subventions alors que sur la période 2007-2013 les projets du Grand Perche avaient été traités de manière inter-régionale.

De même, les régions, qui disposent toutes de politiques d'actions territoriales (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, CRST en Région Centre-Val de Loire...), devraient coordonner leurs actions et mutualiser les moyens d'ingénierie déployés pour libérer plus de fonds pour les actions.

➤ **Les CESER recommandent de prévoir un Programme Leader commun Perche** qui permettrait d'optimiser l'utilisation des fonds.

➤ **Les CESER préconisent qu'à chaque contractualisation pour ce territoire et quel qu'en soit le niveau territorial, soit réfléchi en amont une stratégie partagée.**

PRECONISATION 7 : Créer une Conférence Territoriale du Perche pour resserrer les solidarités territoriales sur le territoire du Perche et développer sa cohésion.

Les acteurs de terrain ont affiché leur volonté de travailler ensemble pour le bénéfice du territoire Perche. Il devient par conséquent primordial que l'ensemble des partenaires du Perche établissent des relations permanentes.

Il faut créer les conditions du travail en commun des différents partenaires sur le Perche historique.

D'où la proposition de mettre en place une conférence territoriale interrégionale lieu d'échanges, de réflexion, de proposition avec une gouvernance plus resserrée autour de thématiques fédératrices.

La première réunion devrait permettre d'adopter une méthode de travail commune et partagée, inspirée de celle mise en œuvre lors des travaux du contrat de destination et de l'appliquer sur les sujets majeurs pour le développement du Perche proposés dans ce rapport: économie touristique, développement du THD, développement des filières économiques, convergence des SCOT, harmonisation du volet territorial des contrats de plan Etat-Région, etc.

L'objectif est d'établir une concertation permanente entre les quatre Pays du Perche et leurs Conseils de développement, le PNR, les chambres consulaires ainsi que les trois Régions, les 4 départements et les représentants de l'Etat sur des sujets d'intérêt commun au Perche au-delà des compétences strictes des uns ou des autres.

La première conférence pourrait avoir les contours suivants :

PARTICIPANTS : Les 3 Régions, les 3 Ceser, les 4 départements, les 4 pays et leurs Conseils de développement, le PNR, les consulaires et les représentants de l'Etat, et les membres du groupe Inter-ceser.

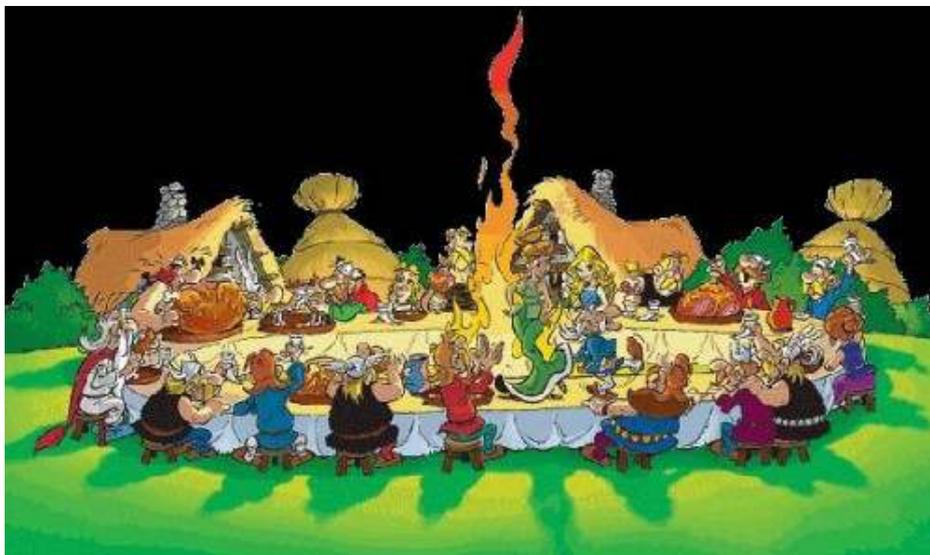
LIEU : Manoir de Courboyer, Maison du PNR, à Nocé (61).

THEMES : 3 thématiques pertinentes pourraient être abordées

- Le contrat de développement touristique (ex contrat de destination) d'une part pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet élaboré par les acteurs du territoire dans le contexte de flou des procédures, d'autre part pour présenter la méthode utilisée et envisager sa déclinaison sur d'autres thématiques.
- La mise en place d'un comité Inter-consulaire dont les travaux porteraient sur la transition énergétique en s'appuyant sur des initiatives du Perche de la filière bois et rénovation de l'habitat.
- Le Perche comme territoire d'expérimentation du déploiement du THD et du développement des usages.

➤ **Les CESER proposent une Conférence Interrégionale Territoriale Perche.** Il ne s'agit pas de créer une structure administrative nouvelle mais d'imaginer une instance de concertation et d'échange qui pourra s'adapter aux modifications territoriales susceptibles de se présenter.

- **Les CESER préconisent qu'un comité de pilotage soit institué** pour mettre en place cette Conférence Territoriale Perche et que le PNR en soit alors le maître d'œuvre. L'enjeu est d'amener les acteurs à de nouvelles relations durables de travail en commun.
- **Cette conférence devrait logiquement être portée et pilotée par les exécutifs régionaux Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Basse Normandie** qui en ont toute la légitimité dans leur mission d'aménagement du territoire. A cet effet se trouvent en annexes 5, 6, 7 et 8 les courriers de soutien des exécutifs régionaux de la région Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Basse Normandie.
- Cette conférence territoriale du Perche devrait se tenir annuellement et pourrait préparer, à terme, la révision de la refonte de la Charte du PNR.
- **Les élus locaux doivent s'approprier ces préconisations qu'ils pourront choisir de suivre en partie si ce n'est en totalité**, pour préparer les 10 prochaines années et favoriser la convergence des politiques.





CONCLUSION

Le conseil régional a saisi le CESER Centre-Val de Loire pour identifier les atouts touristiques et le dynamisme du Perche qui pourraient permettre l'élaboration d'actions régionales.

Certes nous avons pu constater lors des auditions que les acteurs locaux sont conscients de leur intérêt à travailler ensemble sur des projets concrets. Tous reconnaissent qu'ils ont à gagner à dépasser les limites administratives et valoriser le Perche dans sa globalité.

Cependant dans les faits, lorsqu'il s'agit de mettre en place concrètement des actions communes, force est de constater que des freins réels existent. Au-delà de la faisabilité technique, les aspects stratégiques et politiques sont souvent bloquants.

Autant le groupe Inter-Ceser a été favorablement reçu et soutenu par les acteurs locaux lorsqu'il travaillait sur le diagnostic, autant il a rencontré de nombreuses difficultés à mobiliser et fédérer ces mêmes acteurs sur la partie propositions d'actions.

Il est regrettable que le contrat de destination Perche n'ait pas été signé car il représentait une vraie démarche de développement partagé.

La proposition de faire du Perche un territoire d'excellence et d'exemplarité a-t-elle été entendue ? Seule l'avenir le dira.

EPILOGUE

CARNET DE VOYAGE DANS LE PERCHE de Bernard Gagnepain JUN 2025

Quand j'ai appris que dans leur programme 2025 la Maison Issoldunoise des Seniors proposait un séjour de 3 jours dans le Perche, un brin de nostalgie m'envahit et la curiosité me piqua de savoir ce que le Perche était devenu 10 ans après les travaux du groupe Inter-Ceser et m'inscrivis à cet effet dans la liste des participants.

Jeudi 19 juin 2025

6 heures du matin, place du Sacré-Cœur à Issoudun, je monte dans l'autocar électrique où m'attendaient déjà les 21 autres personnes à destination du Perche. J'étais bien décidé à profiter de la vue qui défilait par les grandes baies de ce moyen de transport écologique, silencieux et convivial mais la monotonie de l'autoroute eut raison de ma volonté et je prolongeai un sommeil écourté. C'est dans la Beauce que je quittais les bras de Morphée pour apercevoir, au loin, les flèches de la cathédrale de Chartres perdue dans une forêt d'éoliennes. En route un panneau nous indique que nous entrons dans le Parc Naturel du Perche où nous attend le Relais routier de la Fourche pour un petit-déjeuner suffisamment long pour procéder au changement des batteries du car dotées d'une autonomie de service de 250 kilomètres. Nous pouvons, dès lors, poursuivre notre chemin.

L'arrêt suivant fut pour l'Office de Tourisme de Nogent-le-Rotrou afin de se procurer la carte PASS INTER-SITES nous permettant de bénéficier de réductions dans les sites du réseau du projet artistique et culturel de territoire (PACT) du Perche.

Première surprise : aux 6 sites prévus à l'origine sont venus se joindre la commanderie d'Arville dans le Loir et Cher, le château de Montmirail, le château de Courcival et le manoir de Dehault dans la Sarthe. Avec le Pass est offerte une pochette avec les dépliants idoines et une carte touristique couvrant l'intégralité du Perche et présentant l'ensemble de l'offre du territoire concerné.

Cette découverte me remplit d'aise. La dynamique suscitée par le projet de contrat de destination n'a donc pas pâti de la cascade de nouveaux contrats et les acteurs, loin d'être découragés, ont repris la méthode initiale, les thèmes et les projets et ont poursuivi leurs travaux sur l'ensemble du Perche pour en faire une destination majeure du tourisme de nature.

Qu'ils en soient tous remerciés !

Nantis de ce précieux sésame, nous pouvons visiter le Perche en toute liberté en téléchargeant les visites guidées et commentaires sur nos tablettes et autres smartphones qui se sont rapidement imposés dans notre quotidien et dont les plus « à la pointe » sont dotés d'outils faisant appel à la nouvelle génération du Web répondant à l'arrivée de nouveaux usages, nouvelles attentes et nouveaux besoins. Ce Web intelligent ou Proactif possédant nos données personnelles (préférences, habitudes, agenda, déplacements...) permet d'anticiper nos attentes, de nous proposer un lieu de restauration adapté à nos besoins et pour ma part me rappelle d'acquérir, lors de notre passage à Mortagne au Perche, quelques bouteilles de cidre et une bouteille de calvados du Perche dont le classement AOP garantit la qualité.

Cette possibilité donnée par le Web d'avoir un Assistant Personnel Journalier a été grandement facilitée par le virage pris par le Perche qui a su numériser son territoire pour le rendre plus dynamique et attractif ; ce ne fut pas seulement une question d'infrastructures pour une couverture numérique en très haut débit en 5G mais surtout d'avoir aidé les habitants à développer leurs propres usages et à s'approprier les technologies mises à leur disposition.

Ainsi, le réseau social Facebook dont la population et les collectivités se sont massivement saisies est devenu un outil majeur de développement territorial de proximité. Le Perche a créé une page par collectivité où chacun peut retrouver des informations ciblées (services, offres d'emploi...).

En dix ans, notre environnement technologique s'est transformé à vive allure. La connectivité universelle, l'internet des objets, l'exploitation massive des données individuelles, l'enseignement à distance et la médecine de précision ont façonné la vie quotidienne du Perche pour en faire l'un des pays qui équilibre le mieux impératifs économiques, exigences environnementales et priorités sociales. En bref, l'un des terroirs où l'on vit le mieux.

Le milieu agricole n'est d'ailleurs pas en reste avec des professionnels qui manifestent désormais leur attachement à la terre à coup de high-tech et n'ont plus rien à voir avec leurs ancêtres. Informatique embarquée et numérique sont devenus les outils quotidiens des agriculteurs avec l'aide de l'association Agreen Tech Valley et la Vallée numérique du Végétal a largement débordé l'Orléanais et la Beauce.

La journée commençait on ne peut mieux !

Après avoir visité le château Saint-Jean et salué le Grand Sully, il nous fallait calmer nos appétits. Alentours, répondant à notre engouement pour la cuisine locale, le Web proactif nous donnait le choix entre un des Cafés du Pays Percheron que je connaissais déjà et la table du Manoir Gourmand, le restaurant de la Maison du Parc Naturel du Perche au manoir de Courboyer. Comme tous les touristes, nous cherchions une restauration rapide de qualité pour le déjeuner. Bien nous en a pris d'avoir opté pour ce dernier choix, car la carte proposée sur ardoise faisait la part belle aux produits locaux en accord avec la politique du Parc de manger proche et manger sain.

Les assiettes de Pays que nous avons choisies furent servies avec des cidres et jus de pommes du Perche et accompagnées de la fameuse baguette du Perche qui malgré ses vingt ans était toujours aussi croustillante.

Malgré sa capacité d'accueil d'une centaine de couverts, nous avons eu bon nez de réserver car à la table d'à côté se sustentaient les membres de la commission du développement économique du Parc regroupant les partenaires institutionnels notamment les chambres consulaires. Cette commission tenait sa réunion trimestrielle sur l'équilibre territorial nécessaire entre la Vallée de l'Huisne, porteuse d'activités industrielles de pointe et l'espace rural qui doit être un maillage industriel, agricole, commercial et artisanal.

Dans cette assemblée, je crus reconnaître des visages connus de représentants du Pays sarthois que j'allais saluer pour m'enquérir si leur présence signifiait que le PNR avait été élargi comme préconisé dans le rapport Inter-Ceser de juin 2015. Devant leur affirmation, c'est d'un estomac rempli mais d'un cœur léger que je me dirigeais vers le manoir de Courboyer pour la visite de ce haut lieu emblématique du Perche.

La journée se terminait et il fallait songer à gagner notre demeure d'un soir à savoir un tout nouvel hôtel 100% écologique construit à la Ferté-Bernard dans l'un des tout nouveaux éco-quartiers dont les logements prennent en compte les enjeux environnementaux, paysagers, énergétiques, liés au développement durable et à la qualité de vie des habitants et à même d'accueillir une nouvelle génération d'actifs gravitant notamment autour de l'économie numérique.

La journée du lendemain devait confirmer que le Perche était sur le point de réussir sa transition énergétique.

Vendredi 20 juin 2025

La multiplication des éco-quartiers dans de nombreuses villes et villages du Perche eut pour effet bénéfique de faire émerger une filière bois-habitat avec la création

d'entreprises spécialisées dans l'univers de la maison et de l'habitat écologique : maison ossature bois, maison passive, éco-constructeurs, gestion des matériaux, de l'air, de l'eau, isolation, confort, sécurité, santé, esthétique...

Dans le domaine des économies et énergies renouvelables, les éco-quartiers furent dotés de chaudières biomasse à bois déchiqueté utilisant des plaquettes forestières et les particuliers furent encouragés à faire l'acquisition de chaudières à bois déchiqueté.

Pour répondre aux stratégies politiques, européenne, française et régionale ayant fixé des objectifs chiffrés ambitieux pour réussir la transition énergétique indispensable, les 4 Pays du Perche pilotés par le PNR ont inscrit naturellement le bois, dont la combustion est neutre en terme de rejet de gaz à effet de serre, dans le peloton de tête des alternatives aux énergies fossiles et ont concentré les différentes initiatives déjà prises par les chambres consulaires et les professionnels pour créer la filière bois énergie du Perche.

Issu de la forêt et du bocage, le bois est un produit local dont l'exploitation est l'un des moteurs du développement économique du Perche. De l'abattage à la livraison, il fait fonctionner un ensemble d'activités génératrices d'emplois et de richesse. Par voie de conséquence, de nombreux professionnels du chauffage bois (artisans chauffagistes, architectes, bureaux d'études thermiques..) sont venus renforcer l'offre d'emplois.

Mais le bois a une troisième filière avec les forêts domaniales du Perche : celle du tourisme.

Nous mettons donc le cap sur la forêt de Bellême qui est considérée comme l'une des plus belles de France et offre de nombreuses possibilités pour les amoureux de randonnées.

En route, nous faisons un détour par le prieuré de Sainte Gauburge et l'écomusée du Perche dont les animateurs préparent la fête de l'agriculture.

Après la visite apéritive de Bellême riche de belles demeures et de nombreux hôtels particuliers et sa quiète ville close, l'heure de se restaurer venue nous optons pour la brasserie du golf de Bellême qui propose une cuisine traditionnelle à l'assiette ou sous forme de buffet. Installés sur la terrasse dominant le cadre verdoyant du parcours du golf de 18 trous où se dévoile un splendide panorama sur la cité et la forêt domaniale, nous faisons honneur au pot de rillettes locales.

Avec l'âme des pionniers de la conquête de l'Ouest, une balade en attelages au rythme du pas tranquille des chevaux percherons nous fait découvrir le pays bellêmois et sa forêt par des chemins de terre bordés de haies. Du vrai « slow tourisme » !

En soirée, nous faisons étape à Mortagne-au-Perche, plus beau bourg de France d'après un dicton populaire. Ses monuments et ses richesses architecturales dont de multiples hôtels particuliers lui ont conservé l'aspect cossu de l'ancienne capitale administrative du Perche.

Au dîner, je sacrifiai au traditionnel boudin noir dont Mortagne-au-Perche est la capitale ce qui est loin d'être usurpé avec son concours international du meilleur boudin. J'occupai ensuite mon temps libre à la découverte des nombreux cadrans solaires que recèle la ville, cadrans dont la devise la plus fréquente est sans nul doute « Carpe diem » ce conseil d'Horace qui nous recommande de cueillir le jour sans se soucier du lendemain.

*Cela m'incita à relire quelques passages des Propos sur le bonheur du philosophe Alain, enfant de Mortagne-au-Perche, dont au cœur de sa pensée, **vivre c'est déjà être heureux**. Comme la fraise a goût de fraise, ainsi la vie a goût de bonheur, réflexion que je me promis de mettre en pratique dans mes actes.*

Samedi 21 juin 2025.

Dès potron-minet et d'une manière plus prosaïque, j'arpente les travées du marché de Mortagne-au-Perche à la recherche, comme me le rappelle ma tablette, de produits régionaux : cidre bouché, pommeau et calvados du Perche et autres friandises.

Avant de monter dans notre autocar, je remarque un bus à l'arrêt qui porte le nom de TGP pour Transport Gratuit du Perche, un nouveau réseau interdépartemental de transport interurbain adapté à la ruralité du Perche et qui propose de nombreuses lignes régulières pour répondre aux problématiques du déplacement et de la mobilité des personnes âgées, des scolaires, des salariés et des jeunes en quête de loisirs.

Ce nouveau réseau a été rendu possible grâce à l'harmonisation des Scot des quatre Pays du Perche et à l'harmonisation des contractualisations nécessaires à son financement.

Par un itinéraire empruntant une partie des quatre routes tranquilles : forêts et abbayes, châteaux et étangs, vallées et moulins et vallées et fermes fortifiées, nous gagnons La Loupe par Tourouvre, Longny-au-Perche, La Ferté-Vidame et Senonches.

A La Loupe, l'Ecole du Numérique Wild Code School a su donner corps à l'économie web façonnée au travers de ses usages par une nouvelle génération de jeunes diplômés du numérique.

Ce secteur-phare a donné corps à de nombreux métiers digitaux et constitue un vivier d'emplois intéressants pour l'économie du Perche où l'on retrouve des métiers traditionnels transposés dans la sphère numérique : infographiste, web designer, web rédacteur, e-marketeur, web photographe ou encore ergonomiste web. D'autres plus exclusifs ne s'exercent que sur la toile internet, à l'image de l'intégrateur web, du community manager (animateur de communauté) ou du responsable acquisition. Celui qui a le vent en poupe est encore, mais pour combien de temps, le Data analyste, devenu un acteur central du webmarketing, qui a pour mission de stocker, hiérarchiser, sécuriser et rendre exploitables toutes les données clients publiées par les sites marchands et les réseaux sociaux sur le web. Encore plus expert, le data scientist analyse de multiples sources et en extrait de grandes tendances permettant d'orienter toute la stratégie d'une entreprise.

L'essor du web a entraîné dans son sillage une multitude de métiers très distincts : industriels (fabrication de terminaux, maintenance, recyclage), techniques (applications mobiles, Java, PHP... .) et commerciaux (brand content, CRM, SEO/SEM) et surtout de nouvelles façons de travailler.

Dernier atout de la webosphère pour le Perche, elle est particulièrement adaptée aux statuts de freelance, à l'entreprise individuelle ou au travail collaboratif. Cela peut permettre de travailler de chez soi, en vivant à la campagne, ou de proposer ses services à une ou plusieurs agences. Enfin, cette nouvelle économie rend plus aisé le lancement de startup basées sur l'innovation. Encouragé par les pouvoirs publics, l'entrepreneuriat social et solidaire a le vent en poupe, et contribue à donner un nouveau sens au travail. Le secteur de l'emploi et de l'économie récoltait les fruits de la décision prise lors d'une session de la Conférence territoriale du Perche par les élus et professionnels de créer un Plan numérique du Perche et de construire un territoire numérique novateur.

Notre périple percheron touchait à sa fin avec la visite du musée sur l'histoire des collèges royaux et de la vie des élèves de celui du domaine de l'abbaye de Thiron-Gardais si bien restauré par son célèbre maître des lieux.

Avant de faire route vers nos terres du Berry, je sollicitai un détour par le site templier de la commanderie d'Arville pour aller saluer Karine, initiatrice de la saisine et la remercier de son appui sans faille aux travaux du groupe Inter-Ceser.

Étais-je dans le factuel ou bien avais-je pris mon rêve pour la réalité ?

Dans le doute je faisais mienne la pensée d'Alain : « Penser, c'est vouloir » et nul ne m'enlèvera ma liberté de penser.

Pour me conforter dans mes certitudes, au rond point de Luigny, la jument appelée Cerise, cheval percheron de bronze du sculpteur Yves Galzin me gratifia d'un clin d'œil approbateur pour le travail accompli par le groupe Inter-Ceser.



ANNEXES



ANNEXE 1



Le Président

Cabinet du Président
Tél. 02 38 70 31 69
Réf. : SD/KGM/2012/022

Monsieur Xavier BEULIN
Président du CESER

Orléans, le 23 Novembre 2012

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la délégation notamment à l'interrégionalité, j'ai le plaisir de solliciter la collaboration du CESER. En effet les partenariats avec nos régions voisines comme avec les régions qui partagent les mêmes ambitions pour certaines politiques sont, pour la Région Centre, une dimension dynamique de notre action.

Par ailleurs, nous avons construit avec la commission Tourisme du CESER une relation de travail qui a permis l'édition du dernier ouvrage consacré au patrimoine régional culinaire. Cet excellent travail étant achevé, je souhaite formuler une saisine à l'attention de cette commission.

Vous le savez, notre vaste région est constituée d'une diversité territoriale qui doit être avant tout son atout. Une diversité qui est régulièrement autour du Val de Loire, c'est bien naturel, du Berry, de la Touraine ou de la Sologne. Il est une zone qui est régulièrement oubliée parce qu'elle se situe sur deux régions (Centre et Basse Normandie) et trois départements (Orne, Eure et Loir, Loir et Cher) ; il s'agit du Perche; une entité territoriale qui a toute sa singularité et qui mérite une étude approfondie afin de la valoriser et lui donner toute sa place dans notre diversité. Aussi, je souhaite saisir la commission Tourisme afin qu'elle puisse identifier les atouts touristiques et le dynamisme du Perche.

Autour de l'action menée par le PNR Perche et bien au-delà par toutes les communes qui composent le territoire percheron une étude large serait très utile à l'élaboration d'actions régionales sollicitées aussi par la Basse Normandie.

Je me réjouis à l'avance de cette prochaine collaboration avec la commission Tourisme et plus largement avec votre Assemblée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

François BONNEAU

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38.70 30 30 - Fax : 02 38 70 31 18 -
www.regioncentre.fr

ANNEXE 2

CESER	Membres	Organisme représentatif
CESER Centre-Val de Loire	GAGNEPAIN Bernard	Représentant du Comité régional du tourisme
	LEJEAU Alain	Représentant de la CARSAT (Caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés)
	CHEVEE Eric	Représentant de l'Union régionale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
	UGARTE Patrick	Représentant de la CRCI
	MORIN Gérard	Représentant de la Fédération Française du Bâtiment
	COHU Michel	Représentant de FO
	MOKTAR Jean-Paul	Représentant de la Fédération régionale des chasseurs (FRC) du Centre-Val de Loire
	BOBIER Gérard	Représentant de la CRMA Centre-Val de Loire
	LEVEILLARD Jean-Pierre	Représentant de la Chambre régionale d'Agriculture
Pays de la Loire	PLESSIS Georges	Représentant de la Chambre régionale d'Agriculture
	BUREAU Michelle	Représentante du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)
	DESCARPENTRIES Sophie	Représentante de GRAINE Centre-Val de Loire (environnement)
	DELAGNEAU Michèle	Représentante de la CCIR
Basse Normandie	CHALUMEAU Régis	Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Orne
	LUCAS Jeanny	Représentante du Mouvement des Entreprises de France Basse-Normandie
	GENISSEL Daniel	Représentant de la Chambre d'agriculture de Normandie

ANNEXE 3 Charte du Parc National Régional du Perche

Grandes orientations	Priorités stratégiques	Objectifs opérationnels
Faire des patrimoines du Perche des atouts pour aujourd'hui et les générations futures	Agir pour la biodiversité et la préservation des ressources naturelles	Préserver la biodiversité, un objectif pour tous
		Faire des ressources naturelles un capital pour le Perche
		Fonder les avis du Parc sur les valeurs du développement durable et pour l'excellence
	Préserver le paysage et le cadre de vie	Affirmer le paysage comme vecteur de l'identité du Perche
		Aménager un cadre de vie de qualité
	Agir pour le patrimoine culturel et le patrimoine bâti	Étudier et préserver le patrimoine culturel du Perche
		Transmettre et valoriser le patrimoine culturel
Faire de l'investissement environnemental le moteur du projet de développement durable pour le Perche	Conduire une gestion durable de l'espace et agir pour la qualité de la construction dans le Perche	Mener une politique d'urbanisme active : un enjeu majeur pour l'avenir du Perche
		Proposer des solutions qualitatives pour les constructions neuves
		Soutenir et valoriser les entreprises et les métiers du bâtiment
	Promouvoir l'agriculture et la forêt, ressources d'avenir pour le Perche, piliers du développement durable du territoire	Une démarche d'agriculture durable dynamique pour le Perche
		Organiser en partenariat la valorisation des forêts et des bois du Perche
	Promouvoir un tourisme de Parc, vecteur de développement durable	Proposer un projet touristique territorial de Parc
		Encourager les partenariats, l'innovation et la connaissance pour le développement touristique
		Promouvoir la destination Perche et personnaliser l'accueil
	Valoriser les ressources énergétiques du territoire et s'engager pour la protection du climat	Élaborer un diagnostic énergétique et gaz à effet de serre pour le Perche
		Mobiliser les acteurs du territoire sur des objectifs d'efficacité, de sobriété énergétique et de lutte contre le changement climatique
		Promouvoir les énergies renouvelables dans le Perche
	Conduire une politique active d'identification et de marquage des	Constituer une dynamique territoriale et mobiliser les outils en faveur des démarches de marquage, d'identification et de qualification

	produits, des services et des entreprises du Perche	Mettre la marque Parc naturel régional du Perche au service du territoire
Agir dans la cohérence pour préparer l'avenir avec les habitants et les acteurs du Perche	Sensibiliser, éduquer et communiquer pour une culture de territoire	Sensibiliser et éduquer pour l'environnement et pour préserver l'avenir
		Communiquer pour agir ensemble
		Faire de la Maison du Parc du Perche un site vivant pour la découverte du Perche et du développement durable
	Encourager l'action culturelle, élément pour la dynamique et la cohésion territoriale	Valoriser les patrimoines et les ressources du Perche par des approches culturelles vivantes
		Favoriser le rapprochement des acteurs culturels avec le territoire et ses habitants
		Enrichir la vie culturelle et artistique pour les habitants
	Faire du Parc un outil pour la cohérence et la coordination des actions pour le développement durable du territoire	Privilégier l'approche territoriale pour la cohérence et la coordination des actions
	Pour une organisation du Parc et du territoire porteuse d'avenir	Réaffirmer l'étroite relation entre le Parc, les communes et les communautés de communes
		Développer les liens avec les Conseils régionaux et les départements
		Adapter l'organisation et les moyens du Parc
	Favoriser la participation des habitants et les partenaires, conditions pour la réussite du projet du territoire	Faciliter la participation et l'association des habitants à la vie du Parc
		Privilégier les partenariats
		Mobiliser les ressources appropriées pour l'expertise et l'innovation
Faire vivre le Plan du Parc	Le Plan du Parc et ses dispositions	

ANNEXE 4

Extrait du discours lors du lancement du contrat de destination Perche du Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme Sylvia Pinel

« Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour vos interventions, car elles témoignent bien de l'ambition que vous avez pour cette initiative et cette démarche inédite dans le secteur touristique.

L'initiative d'aujourd'hui, nous la devons à François Huwart, le président d'Atout France, et défenseur ardent de ce territoire.

Nous travaillons ensemble depuis plus d'un an à structurer la politique touristique de la France. C'est une tâche ambitieuse, et qui n'est pas facile, mais qui est nécessaire tant les potentialités de développement sont importantes.

Le contrat de destination « Perche », qui est lancé aujourd'hui, autour du parc naturel régional et de ces 127 communes s'inscrit résolument dans cette optique, et je tiens à nouveau à remercier et à féliciter l'ensemble de ses signataires pour son caractère innovant et précurseur.

J'ai souhaité faire des contrats de destination des outils à destination des élus et des professionnels pour qu'ils se rassemblent et mobilisent leurs énergies autour de projets innovants. En définissant des thématiques, en réfléchissant sur ce qui fait l'attrait touristique d'une destination, nous gagnerons en visibilité et en fréquentation.

Il permet de s'affranchir des frontières administratives qui n'ont souvent pas de cohérence touristique. Et le contrat de destination « Perche » est, à bien des égards, précurseur et expérimental dans cette démarche.

Cette région, le Perche, est en effet, si on la considère dans son sens culturel le plus large, un territoire à cheval (c'est cas de le dire) entre trois régions et quatre départements.

Ce projet que nous lançons aujourd'hui est ambitieux car chacun va devoir apprendre à travailler avec l'autre, mutualiser des outils communs, partager une même envie pour le territoire. Il est cependant crucial, et j'insiste sur ce point que vous avez si bien saisi, que les limites entre départements ne soient plus un obstacle à la visibilité de nos plus belles destinations car ce sont bien elles qui attirent nos visiteurs.

Le contrat de destination « Perche » innove donc dans ce domaine ; j'en suis très heureuse et je tiens à vous en féliciter très chaleureusement. Vous nous montrez ainsi qu'il n'y a pas de frontières qui ne se franchissent lorsque l'on tient à faire valoir ses atouts touristiques.

Nos campagnes ont des ressources, elles sont recherchées et, alors que le « country break », ou le « tourisme vert », sont de plus en plus attractifs pour les touristes en quête de tranquillité, d'authenticité et de détente, il était essentiel de mettre en avant tous les atouts du Perche.

Vous avez également tenu à encourager le développement de l'itinérance douce et du tourisme de nature et à favoriser l'émergence de nouveaux événements culturels. C'est de votre capacité à travailler ensemble que dépend désormais le succès de ce contrat de destination et une partie de l'avenir du Perche. Je vous souhaite donc d'excellents travaux et j'espère revenir bientôt pour sa signature ! »

Déclaration de François Huwart, président de l'agence de développement touristique nationale, Atout France, sur le contrat de destination Perche :

Dès le 27 février, lors de la réunion du comité syndical du Pays Perche d'Eure-et-Loir, Jean-Pierre Jallot, président du Pays Perche Eure-et-Loir et François Huwart en sa qualité de président de l'agence de développement touristique nationale, Atout France, déclaraient : « Le Pays signera avec l'agence le contrat de destination Perche. « Un engagement signé sur trois ans avec la Région et Madame la ministre », précise François Huwart. « Il sera signé cet été et permettra, entre autres, d'ouvrir le réseau international d'Atout France au Perche. On estime que cela peut augmenter de 15 % les visites des touristes étrangers sur le territoire», ajoute-t-il. « Un virage que nous n'avons pas le droit de manquer », assure Jean-Pierre Jallot. « Et ce que je souhaite, c'est que nous y avancions tous ensemble, que personne ne reste sur le bord de la route. »

Le mercredi 12 novembre 2014. Réunion de la commission des affaires économiques du Sénat sous la Présidence de M. Jean-Claude Lenoir. Loi de finances pour 2015 - Audition de M. Matthias Fekl, secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

Extrait du compte-rendu M. Jean-Claude Lenoir: « Enfin, j'ai eu l'occasion de rappeler, lors de l'audition de Laurent Fabius, tout l'intérêt, pour le tourisme, de la procédure des contrats de destination, initiée il y a déjà un an et demi. Je réitère ma question : où en est-on pour le Perche ? »

M. Matthias Fekl, secrétaire d'Etat : Les contrats de destination, sur lesquels vous m'interrogez, seront bientôt rendus publics. Une dizaine seront retenus, mais ceux qui ne le seront pas dans cette première vague feront l'objet d'un examen très attentif, afin qu'ils puissent être perfectionnés au cours de l'année 2015. Je sais que dans le Perche, beaucoup d'actions sont engagées, notamment autour du « slow tourism ». Nous y serons très attentifs.

M. Jean-Claude Lenoir : Le slow évoque la tortue et la lenteur, mais vous connaissez la fable...

ANNEXE 5



Région Centre

Karine GLOANEC MAURIN
Vice-présidente
chargée des Relations Internationales,
Europe et Politiques Européennes,
Coopération Interrégionale

Cabinet du Président

Tél. 02 38 70 31 69
Réf. : KGM/SD/2014/073

COPIE

Monsieur Jacques AUXIETTE
Président
Conseil Régional des Pays de la Loire
Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES CEDEX 9

Orléans, le 29 octobre 2014

Monsieur le Président,

Mr Jacques,

Le Président du Conseil régional du Centre a sollicité en novembre 2012, son Conseil économique, social et environnemental pour conduire une étude approfondie du territoire du Perche afin de valoriser son identité et de donner à ses potentialités toute leur place dans la diversité de ses territoires.

Pour mener cette étude, un groupe de travail commun aux 3 CESER du Centre, de Basse-Normandie et des Pays de la Loire a été mis en place.

Cette commission, présidée par Bernard GAGNEPAIN, a engagé une série de rencontres avec les acteurs du territoire percheron (Pays, Conseils de développement, PNR, Associations, Perchebois, Comité de bassin d'Emploi, Chambres Consulaires, acteurs du Contrat de destination, sous-préfets, SGAR, acteurs du tourisme...) pour évoquer leur fonctionnement et les partenariats existants. Ainsi les atouts et enjeux majeurs de ce territoire ont pu être identifiés et les perspectives à venir envisagées.

Ce travail a donné lieu en décembre 2013 à une communication « Un Perche unique, réalité ou utopie ? » qui dresse un premier état des lieux. (téléchargeable sur <https://ceser.regioncentre.fr> rubrique publications).

Le groupe Inter-CESER finalise maintenant les propositions d'actions et de préconisations pour l'avenir de ce territoire. Il ressort des différents échanges la volonté de travailler ensemble, au-delà des frontières administratives et institutionnelles pour promouvoir le Perche dans sa globalité.

Ainsi, afin d'assurer une cohérence des politiques et de projets de développement, il a été proposé de mettre en place une « conférence inter régionale territoriale du Perche » qui permettrait de réunir l'ensemble des acteurs du territoire et leurs partenaires départementaux et régionaux.

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38.70 30 30 - Fax : 02 38 70 31 18 -
www.regioncentre.fr

31909 29

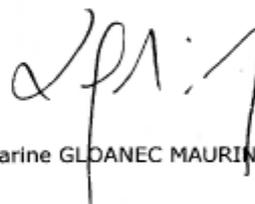
Le Groupe Inter-CESER réfléchit actuellement sur le programme de cette prochaine conférence avec le soutien entre autres du sénateur Jean-Claude Lenoir, Président du Pays Perche Ornais, de François Huwart, Maire de Nogent-le-Rotrou et Président d'Atout France, de Jean-Pierre Jallot, Président du Pays Perche d'Eure et Loir et de Jean-Pierre Gérondeau, Président du Parc Naturel Régional.

L'Exécutif régional du Centre et moi-même nous réjouissons de cette initiative. Nous souhaiterions vivement que la première réunion de cette conférence puisse se tenir à la fin du premier semestre 2015 et sommes disposés à y contribuer au titre de notre compétence d'aménagement du territoire.

Il me semblerait hautement souhaitable que nos 3 Exécutifs se rassemblent pour relayer cette initiative et assurer son succès. Je me tiens à votre disposition pour en parler.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Bon à toi



Karine GLOANEC MAURIN

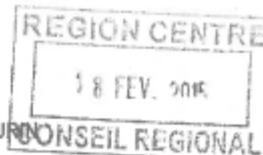
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38.70 30 30 - Fax : 02 38 70 31 18 -
www.regioncentre.fr

ANNEXE 6

Le Président

Réf : cab / MOCG

Région
PAYS DE LA LOIRE



Madame GLOANEC MAURIO
Vice-Présidente
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
9, rue St Pierre Lentin

45041 ORLEANS Cedex 1

Nantes, le 12 février 2015

Madame La Vice-présidente

Suite à votre courrier concernant les études sur le Perche en lien avec le Groupe Inter CESER, je vous confirme tout l'intérêt de la Région des Pays de la Loire pour cette démarche.

J'ai demandé à Jean Pierre Le Scornet, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement de suivre cette démarche et de pouvoir collaborer avec vous. Il m'a confirmé son intérêt et prendra contact avec vous, prochainement, pour échanger sur les suites à donner à votre demande.

Par ailleurs, un séminaire interrégional entre nos deux régions est désormais programmé le 20 avril prochain, nous pourrions, également, aborder ce sujet pour poursuivre les échanges sur ce sujet important.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de mes sentiments distingués.



Jacques BUXIETTE

ANNEXE 7



Région Centre

Karine GLOANEC MAURIN
Vice-présidente
chargée des Relations Internationales,
Europe et Politiques Européennes,
Coopération Interrégionale

Cabinet du Président

Tél. 02 38 70 31 69
Réf. : KGM/SD/2014/074

COPIE

Monsieur Laurent BEAUVAIS
Président
Conseil Régional Basse Normandie
Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde
14035 CAEN CEDEX 1

Orléans, le 29 octobre 2014

Monsieur le Président, *Cher Laurent,*

Le Président du Conseil régional du Centre a sollicité en novembre 2012, son Conseil économique, social et environnemental pour conduire une étude approfondie du territoire du Perche afin de valoriser son identité et de donner à ses potentialités toute leur place dans la diversité de ses territoires.

Pour mener cette étude, un groupe de travail commun aux 3 CESER du Centre, de Basse-Normandie et des Pays de la Loire a été mis en place.

Cette commission, présidée par Bernard GAGNEPAIN, a engagé une série de rencontres avec les acteurs du territoire percheron (Pays, Conseils de développement, PNR, Associations, Perchebois, Comité de bassin d'Emploi, Chambres Consulaires, acteurs du Contrat de destination, sous-préfets, SGAR, acteurs du tourisme...) pour évoquer leur fonctionnement et les partenariats existants. Ainsi les atouts et enjeux majeurs de ce territoire ont pu être identifiés et les perspectives à venir envisagées.

Ce travail a donné lieu en décembre 2013 à une communication « Un Perche unique, réalité ou utopie ? » qui dresse un premier état des lieux. (téléchargeable sur <https://ceser.regioncentre.fr> rubrique publications).

Le groupe Inter-CESER finalise maintenant les propositions d'actions et de préconisations pour l'avenir de ce territoire. Il ressort des différents échanges la volonté de travailler ensemble, au-delà des frontières administratives et institutionnelles pour promouvoir le Perche dans sa globalité.

Ainsi, afin d'assurer une cohérence des politiques et de projets de développement, il a été proposé de mettre en place une « conférence inter régionale territoriale du Perche » qui permettrait de réunir l'ensemble des acteurs du territoire et leurs partenaires départementaux et régionaux.

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38 70 30 30 - Fax : 02 38 70 31 18 -
www.regioncentre.fr

COPIE

Le Groupe Inter-CESER réfléchit actuellement sur le programme de cette prochaine conférence avec le soutien entre autres du sénateur Jean-Claude Lenoir, Président du Pays Perche Ornaïs, de François Huwart, Maire de Nogent-le-Rotrou et Président d'Atout France, de Jean-Pierre Jallot, Président du Pays Perche d'Eure et Loir et de Jean-Pierre Gérondeau, Président du Parc Naturel Régional.

L'Exécutif régional du Centre et moi-même nous réjouissons de cette initiative. Nous souhaiterions vivement que la première réunion de cette conférence puisse se tenir à la fin du premier semestre 2015 et sommes disposés à y contribuer au titre de notre compétence d'aménagement du territoire.

Il me semblerait hautement souhaitable que nos 3 Exécutifs se rassemblent pour relayer cette initiative et assurer son succès. Je me tiens à votre disposition pour en parler.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Paris à tu



Karine GLOANEC MAURIN

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38.70 30 30 - Fax : 02 38 70 31 18 -
www.regioncentre.fr

ANNEXE 8

*Le Président de la Région
Basse-Normandie*

Réf : CAB/AB/AD/1478

Madame Karine GLOANEC-MAURIN
Vice-présidente
Région Centre-Val de Loire
9, rue Saint-Pierre Lentin
CS 94 117
45 041 ORLEANS Cedex 1

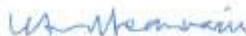
Caen, le 1^{er} juin 2015

Madame la vice-présidente,

Suite à votre courrier concernant les études sur le Perche en lien avec le groupe de travail inter-CESER, je vous confirme tout l'intérêt de la Région Basse-Normandie pour cette démarche.

J'ai demandé à Jean-Karl Deschamps, premier vice-président de la Région et président de la commission « aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités » de prendre contact avec vous rapidement pour échanger sur les suites à donner à votre demande.

Je vous prie de croire, Madame la vice-présidente, en l'expression de ma considération distinguée.



Laurent BEAUVAIS

Abbaye aux Dames, Place Pierre Monthérel - B.P. 523 - 14037 Caen Cedex - Tél. 02 31 06 24 38 - Télécopie 02 31 95 12 81

REMERCIEMENTS

Le groupe remercie personnes suivantes pour avoir répondu à nos sollicitations lors d'auditions ou de visites

Pays du Perche d'Eure-et-Loir

- Jean-Pierre JALLOT, président
- Jérôme CLEMENT, directeur
- Nathalie FEY, Coordinatrice territoriale adjointe du Contrat de Destination

Pays du Perche Ornaïs

- Jean-Claude LENOIR, président et Sénateur de l'Orne
- Michel GANIVET, VP délégué Tourisme du Pays du Perche Ornaïs
- Julie AUBRY, directrice
- Guy PERRET, ancien président du conseil de développement

Pays du Perche Sarthois à La Ferté Bernard

- Philippe GALLAND, VP délégué Tourisme, Culture et Patrimoine du Pays du Perche et maire de la Ferté Bernard
- Vanessa CHOLLET, directrice
- M. POTTIER, chargé de mission
- M. GOSSART, président du conseil de développement

Communauté de Communes des Collines du Perche

- Jean-Luc FERRIERE, président

PNR Perche

- Jean-Pierre GERONDEAU, président du PNR
- Denis GUILLEMIN, directeur du PNR
- Mme BESNARD, conseillère régionale Basse Normandie
- M. LAANAYA, conseiller régional du Centre-Val de Loire

Mairie de Nogent-le-Rotrou

- M. HUWART, Maire de Nogent-le-Rotrou
- Catherine CATESSON, maire-adjointe de Nogent-le-Rotrou
- Christian FOREAU, directeur du service des affaires culturelles

Conseil départemental 41

- Maurice LEROY, président,
- Bernard PILLEFER, Vice-président
- Bernard BONHOMME, Vice-président
- Olivier DE BRABOIS, directeur général

Fédération des Amis du Perche :

- Michèle SORTAIS, secrétaire générale

Syndicat du cheval Percheron :

- Josiane MULOWSKY, présidente des syndicats 41/28
- Bernard BOBLET, président du syndicat 61

Réseau Perchebois

- Olivier PETRUS, responsable de l'animation

Société REI,

- Pierre MERILLON, directeur

Commanderie d'Arville

- Christian HALLOUIN, directeur

Ecomusée St Cyr la Rosière

- Evelyne WANDER, directrice de l'Ecomusée

Château St Jean Nogent-le-Rotrou

- Gwennaëlle HAMELIN, conservatrice du Château

Comités départementaux et Office de tourisme

- Dominique GUILLEUX, directeur du CDT d'Eure-et-Loir
- Philippe DOUIN, directeur du CDT du Loir-et-Cher
- Jean BARELLA, président de l'Office du Tourisme de Nogent-le-Rotrou

Directions du Tourisme des conseils régionaux

- Cécile BONNEAU, directrice du Tourisme Région Centre-Val de Loire
- Emilie HALBOUT, directrice du Tourisme Région Basse Normandie

Chambres consulaires**→ Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir :**

- Soline LAGNEAU, membre élue
- Jean GODET, directeur général
- Pierre SAVY, relations partenaires et institutionnels

→ Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher :

- Hélène BIRAUD, chef du Pôle Territoires Environnement Ingénierie financière
- Arnaud BESSÉ, secrétaire général

→ Chambre d'agriculture de l'Orne :

- Arnaud BERNADAC, directeur

→ Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir :

- Hubert JARRY, membre élu
- Claude LEBEY, membre associé
- Oriane GAULT, conseillère

→ Chambre de Commerce et d'Industrie du Loir-et-Cher :

- Alain ROBERT, conseiller

→ Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne :

- Philippe GALEANO, directeur du département « Territoire »

→ Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir :

- Franck LEDRU, membre élu
- Corinne CAZEAUX, conseillère

→ Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher :

- François FERRÉ, chargé de mission
- Pierre MAINO, président

→ Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Orne :

- Régis CHALUMEAU, président et membre du CESER 61
- Thierry COULIBALY, chargé de développement économique
- Martine MOULIN, membre élue

Comité de bassin d'emploi de Nogent le Rotrou

- Mme SERREAU, chargée de mission
- M. CHOLLET, chargé de mission
-

Agence départementale du développement économique et touristique Sarthoise

- M. LE QUEMENT chargé de mission

Etat

- Philippe DE GESTAS DE LESPEROUX, secrétaire général aux affaires régionales
- Catherine BACHELIER, sous-préfète de Vendôme
- Pierre BOUSQUET, secrétaire général sous-préfecture de Vendôme
- Franceline FORTERRE CHAPARD sous-préfète de Nogent le Rotrou
- Paule CHERRE, secrétaire général sous-préfecture de Nogent le Rotrou
- Hichame LAKHAL, secrétaire général sous-préfecture de Mortagne au Perche

ATOUT France

- M. HUWART, Président
- Marie Laure DESMET, responsable ingénierie de projet

- Laure DE LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir

- Karine GLOANEC-MAURIN, Vice-Présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire



Hôtel de Région - CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél. 02.38.70.30.39
ceser@regioncentre.fr
Retrouvez le rapport sur : ceser.regioncentre.fr

